

Les Producteurs
de bovins du
Québec



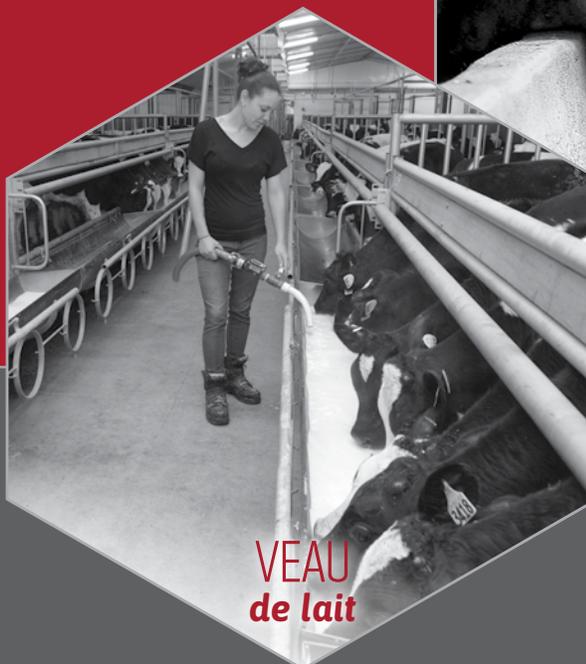
**VEAU
d'embouche**



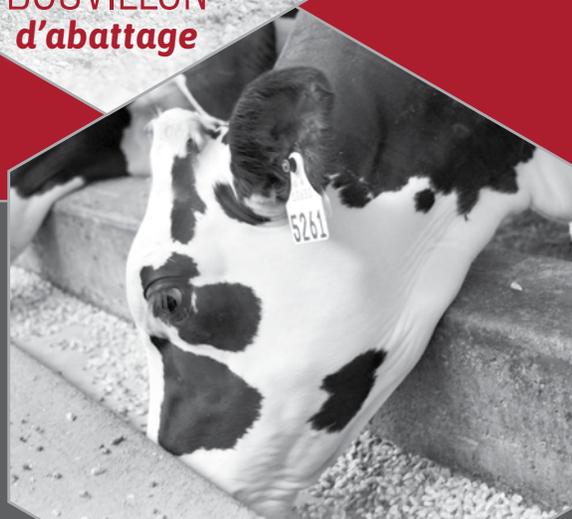
**BOVIN
de réforme et
veau laitier**



**BOUVILLON
d'abattage**



**VEAU
de lait**



**VEAU
de grain**

DOCUMENT D'ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES RÉGIONALES

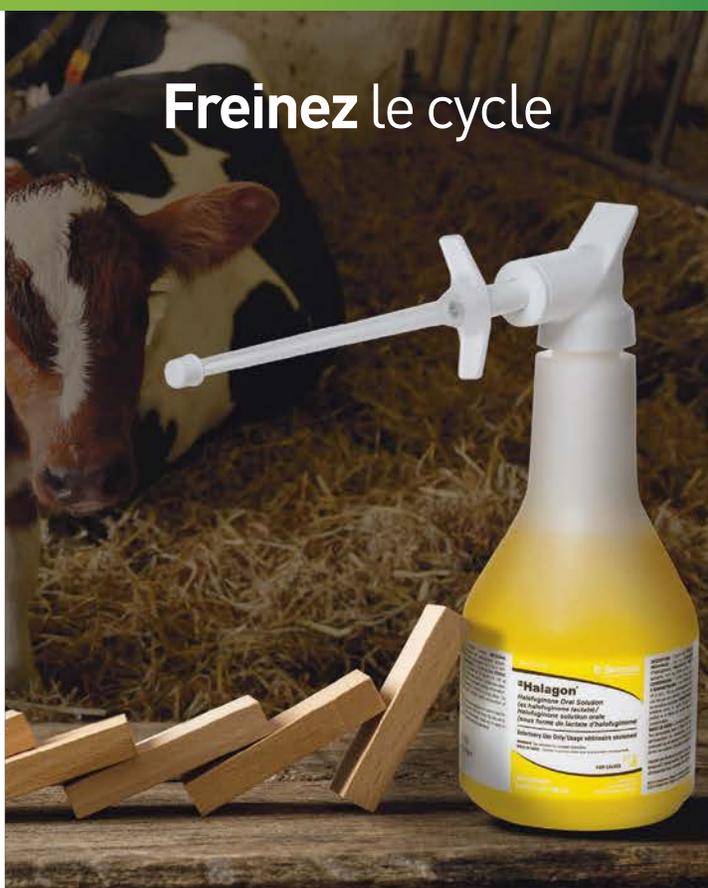
FÉVRIER 2019

VETOQUINOL. VOTRE PARTENAIRE
DANS LA PRÉVENTION DE LA DIARRHÉE DES VEUX

EMBOUT **2 NIVEAUX**

VETOQUINOL. VOTRE PARTENAIRE
EN TECHNOLOGIE DE SCELLANT À TRAYONS

Freinez le cycle



nouveau

Halagon[®]

HALOFUGINONE EN SOLUTION ORALE
POUR LES VEUX



La cryptosporidiose (alias crypto) peut s'avérer très difficile à traiter et à contrôler. Ses effets sont mortellement sérieux pour les veaux nouveau-nés... et votre production. **Le lactate d'halofuginone, l'ingrédient actif d'Halagon, a démontré une réduction de 70 % des chances qu'un veau excrète des oocystes**¹. Moins d'oocystes signifie moins de crypto et moins de risques que les jeunes veaux soient renversés par une diarrhée débilante. **Halagon**. Freinez le cycle.

1 JARVIE, B.D., TROTZ-WILLIAMS, L.A., MCKNIGHT, D.R., LESLIE, K.E., WALLACE, M.M., TODD, C.G., SHARPE, P.H., PEREGRINE, A.S. Effect of halofuginone lactate on the occurrence of *Cryptosporidium parvum* and growth of neonatal dairy calves. *J. Dairy Sci.* 2005; 88(5):1801-1806.

Deux embouts
pour ne pas avoir le blues

nouveau

VetoSeal[™]

SCELLANT À TRAYON INTRAMAMMAIRE
POUR VACHE EN TARISSEMENT

- Embout à deux niveaux permettant de choisir comment administrer le produit
- Scellant à trayon non antibiotique
- Aide à contrôler la mammité dans la période de tarissement
- Disponible en seau de 144 seringues ou en boîte de 60 seringues



embout court
l'insertion partielle est préférable
afin d'aider à réduire le risque d'infection

embout long
à utiliser lorsqu'une insertion plus profonde
est requise



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 **ACTIVITÉS EN 2018**

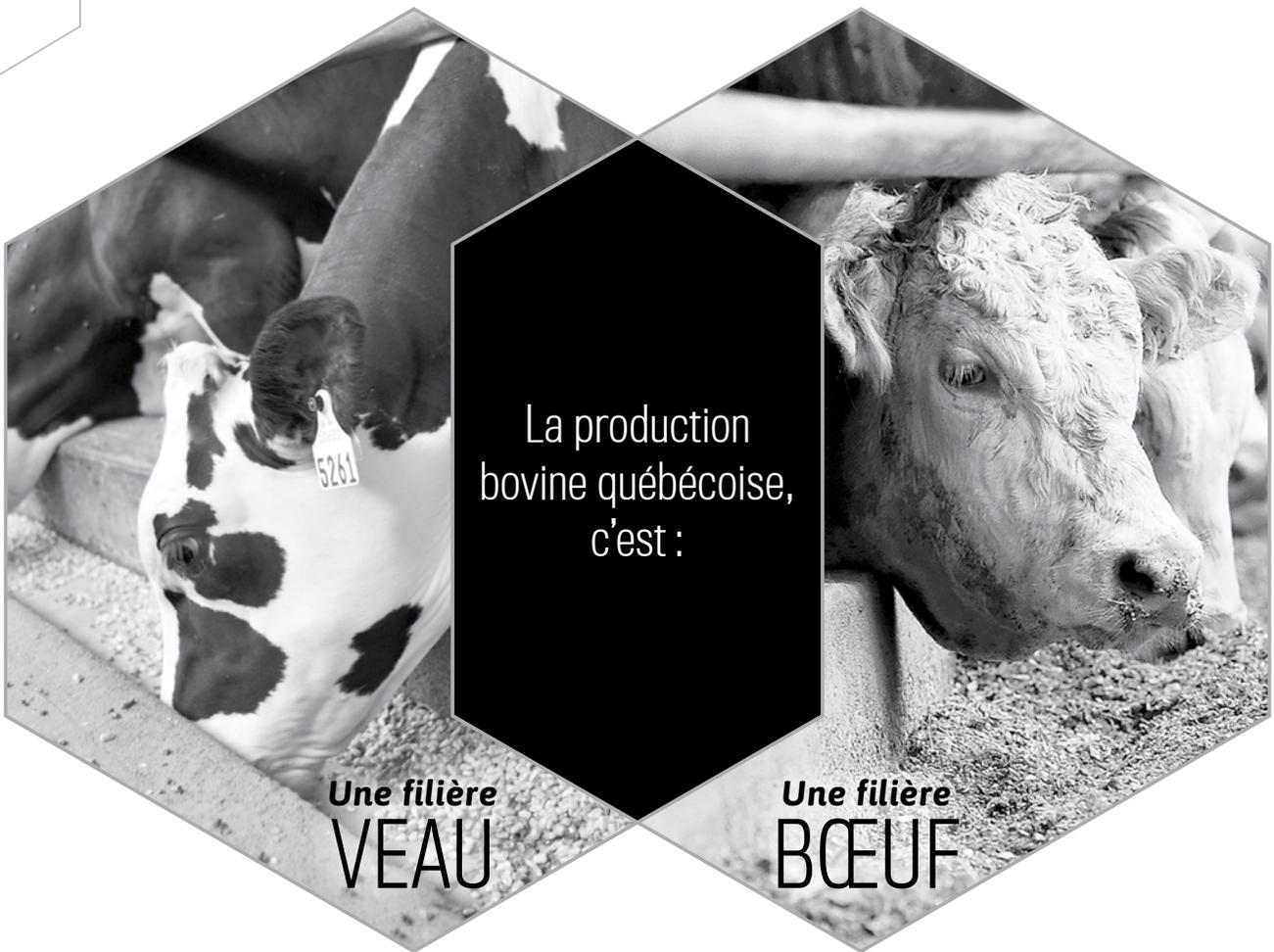
1. LE MARCHÉ	5
2. SÉCURITÉ DU REVENU	5
3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES	6
4. IMPLICATION DES PBQ SUR LE PLAN CANADIEN	6
5. COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE	7
6. PLANIFICATION STRATÉGIQUE	7
7. BIOSÉCURITÉ, BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DES ANIMAUX	7
8. PROGRAMMES QUALITÉ	8
9. RECHERCHE	8

SECTION 2 **ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2018**

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE	10
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE	16
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT	24
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN	29
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS	34

SECTION 1

ACTIVITÉS EN 2018



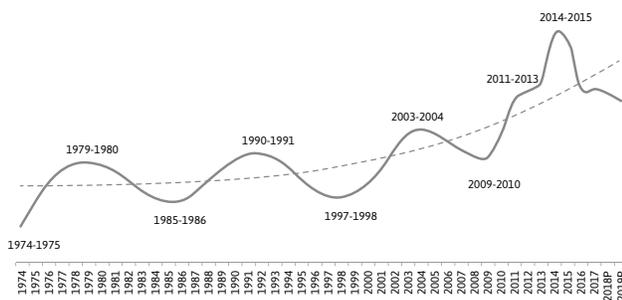
1. LE MARCHÉ

La croissance du cheptel de veaux d'embouche, amorcée en 2014 aux États-Unis, a continué en 2018, mais à un rythme plus modeste. Au cours des quatre dernières années, le cheptel de veaux d'embouche américain s'est accru de plus de 2,7 millions de vaches, soit l'équivalent de 70% de la taille du cheptel de veaux d'embouche canadien.

Par ailleurs, l'offre de porc et de volaille est également en hausse aux États-Unis. L'offre totale de viande rouge et de volaille pourrait atteindre 223 lb par personne en 2020, ce qui représente une augmentation de 10,5 lb par personne si l'on compare avec 2017.

La hausse de l'offre maintiendra une pression à la baisse sur les prix de marché pour quelques années encore.

Cycle de prix des bovins (États-Unis)



Source :
• CattleFax

En contrepartie, on assiste à une hausse de la demande. Celle-ci a permis de soutenir les prix de marché à des niveaux beaucoup plus importants que prévu. Cette hausse est attribuable, d'une part, à la vigueur de l'économie nord-américaine et, d'autre part, à une bonne croissance de l'économie mondiale en 2018 qui a permis d'accroître les exportations nord-américaines de viande de 21% en trois ans, notamment grâce aux marchés asiatiques. Il semble que l'accroissement du pouvoir d'achat des consommateurs fut bénéfique pour les secteurs bœuf et veau.

La conjoncture des marchés demeure toutefois préoccupante pour l'avenir: certains anticipent une récession imminente aux États-Unis et la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine demeure préoccupante.

Au Canada, la conclusion de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et de l'Accord économique et commercial global (AECG) garantit l'accès à d'importants marchés. Malheureusement, la gestion de l'offre s'en trouve fortement écorchée au passage. L'industrie du veau

au Québec est également préoccupée par la forte progression des importations de viande de veau en provenance des Pays-Bas depuis la conclusion de l'AECG.

2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité du revenu permettent aux producteurs de mieux traverser les creux du marché. L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) permet ainsi aux producteurs d'exploiter leur entreprise dans un environnement d'affaires stable et prévisible. Elle sécurise les investissements des entreprises agricoles qui, à leur tour, entraînent des retombées économiques pour l'ensemble de l'économie du Québec et des régions.

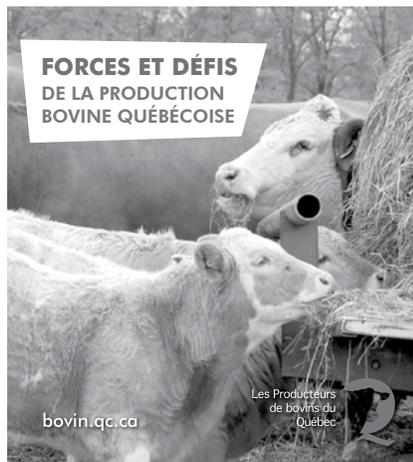
Cette année, La Financière agricole du Québec (FADQ) a donné suite à deux revendications importantes réclamées par les productions sous l'ASRA depuis plusieurs années. Les modifications suivantes prendront effet en 2019 :

- Réintégration des contributions de promotion et de recherche au calcul du revenu stabilisé;
- Abolition du plafond de trois fois la ferme-type pour le partage de la contribution. Le retrait de cette mesure pourrait s'accompagner soit d'une mutualisation du risque (fermes de toute taille faisant l'objet d'une enquête), soit d'une franchise applicable aux entreprises de grande taille.

En 2019, les priorités du comité de coordination sur l'ASRA seront les suivantes :

- Ajustement du salaire de l'exploitant afin de refléter la réalité actuelle de la production;
- Limitation des sommes versées par le programme Agri-stabilité dans l'ASRA.

3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES



Au début de l'année 2018, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) annonçaient les grandes lignes de leur plan de développement dans les médias traditionnels. À la suite de ce dévoilement, les présidents régionaux ont rencontré plusieurs députés et ministres afin de les sensibiliser aux enjeux, défis et aspirations du secteur bovin. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), M. Laurent Lessard, a également rencontré le conseil d'administration (CA) des PBQ en mai 2018.

En vue de la campagne électorale provinciale, des rencontres stratégiques ont eu lieu avec les représentants des principaux partis, soit les porte-paroles et les candidats responsables des dossiers de l'agriculture et de l'environnement. Ces entretiens ont permis aux PBQ d'obtenir des engagements des différents partis. Ces informations ont été transmises aux membres par le biais de différents canaux de communication, notamment dans l'infolettre *La minute bovine*.

À la suite de l'élection du gouvernement Legault, les PBQ ont approché le nouveau ministre du MAPAQ, M. André Lamontagne. Ce dernier a reçu le président et le directeur général des PBQ, soit MM. Claude Viel et André Roy, à son bureau de Québec en décembre 2018. Des rencontres de suivi avec le ministre et son équipe sont prévues pour 2019.

4. IMPLICATION DES PBQ SUR LE PLAN CANADIEN

Le secteur bovin fait face à une importante compétition outre-frontière tant en regard de la production que du produit fini. Dans ce contexte, il convient d'être présent sur la scène canadienne afin de pouvoir échanger sur les problématiques et positions de l'industrie à l'échelle canadienne, et plus particulièrement y défendre l'intérêt des producteurs de bovins québécois. Les PBQ sont particulièrement actifs au sein des organisations suivantes:

- Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucheries;
- Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf (TRCVB);
- Agence canadienne d'identification du bétail;
- Agence canadienne de classement du bœuf et du veau;
- Comité de gestion canadien de Verified Beef Production (VBP+).

En cours d'année 2018, les PBQ adhéraient officiellement à la Canadian Cattlemen's Association (CCA). Après une vingtaine d'années d'absence au sein de cette organisation, les PBQ ont jugé bon de siéger à nouveau au sein de la CCA; le contexte d'ouverture des marchés et les débats qui se font de plus en plus sur le plan de la scène canadienne justifiant amplement cette adhésion.

Ainsi, les PBQ sont en mesure d'influencer davantage les orientations de ces organisations et de les sensibiliser aux particularités de la production bovine québécoise.

Accords internationaux

Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste

En 2018, le PTPGP a été conclu et le Canada a ratifié celui-ci. Cet accord entrera en vigueur en 2019 et regroupe 11 pays. Les États-Unis s'étant retirés de l'Accord, il y a émergence d'avantages indéniables pour l'industrie bovine canadienne puisque l'un de nos partenaires commerciaux principal est le Japon.

Rappelons que l'Australie a une entente bilatérale avec le Japon faisant en sorte que ses tarifs douaniers pour exporter du bœuf au Japon s'élèvent aux alentours de 27%. Le Canada, quant à lui, se voit imposer un tarif douanier de 38,5%. Avec l'entrée en vigueur du PTPGP, le tarif douanier imposé sur le bœuf canadien sera ramené immédiatement au même taux que celui de l'Australie et diminuera graduellement à 9% sur une période de 15 ans. Cet accord est d'autant plus important, car le bœuf en provenance des États-Unis continue d'être imposé à un tarif douanier de 38,5%. Il s'agit d'un net avantage pour le Canada et qui est susceptible de stimuler la demande de bovins canadiens dans les abattoirs canadiens.

Accord Canada-États-Unis-Mexique

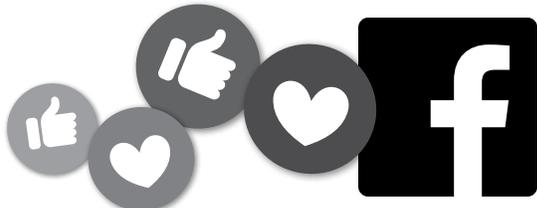
L'ACEUM ne générera pas, à court terme du moins, de retombées positives pour l'industrie bovine canadienne. Par contre, il n'y a rien dans l'Accord qui nuit davantage au commerce de viande bovine (bœuf ou veau). Pour les secteurs bœuf et veau, l'ACEUM sécurise simplement les accès qui existaient déjà entre les trois pays signataires.

Notons que les travaux en vue d'alléger certains éléments du commerce entre les États-Unis et le Canada se poursuivront (double inspection des viandes, marquage obligatoire des animaux expédiés pour engraissement en provenance du Canada, etc.).

5. COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE

Les Producteurs de bovins du Québec sur Facebook

Une initiative de producteurs, par les producteurs pour les producteurs de tous les secteurs



En 2018, les PBQ ont mis en œuvre un plan d'action en vie syndicale pour les prochaines années. L'objectif est d'améliorer les communications de l'organisation avec ses membres et de favoriser leur mobilisation et adhésion. Ce projet est issu d'une journée de réflexion où étaient rassemblés les présidents des comités de mise en marché ainsi que l'ensemble des présidents des syndicats régionaux du secteur bovin.

Dès 2018, les PBQ ont mis en place plusieurs initiatives, dont les suivantes :

- transmission d'informations plus fluide aux membres :
 - mise en place de nouveaux services comme le groupe Facebook « Les Producteurs de bovins du Québec »;
 - amélioration continue de l'infolettre *La minute bovine*;
 - développement de webinaires sur des sujets d'actualité en production bovine;
 - publications des services offerts (dépliant *Vos services*);
 - diffusion des travaux effectués au sein des PBQ (avancées et décisions de l'organisation), etc.
- augmentation de la visibilité des PBQ lors de maints événements tels que :
 - diverses expositions agricoles;
 - portes ouvertes de l'UPA (en région et Montréal);
 - événements spécialisés du secteur bovin.

En 2019, de nouvelles initiatives seront déployées telles que :

- amélioration de la tenue des assemblées générales annuelles régionales :
 - tenue à deux endroits simultanément (en essai), notamment dans les régions où le territoire est particulièrement dense;
 - diffusion sur le Web de conférences qui auront été données en région, etc.

- la mise en place d'activités de réseautage permettant de créer une synergie entre :
 - les membres du CA et ceux des comités de mise en marché par la tenue de formation commune en mars 2019;
 - les membres du CA et ceux des syndicats régionaux par l'invitation d'administrateurs régionaux à la réunion du CA des PBQ en janvier 2019.

6. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

À l'automne 2018, les PBQ ont démarré la réalisation de deux planifications stratégiques pour la filière bovine, soit une pour le bœuf et une pour le veau. Les travaux se font en collaboration avec la firme Forest Lavoie Conseil inc. et sont financés par le Programme de développement sectoriel du MAPAQ.

Les secteurs veau d'embouche, bouvillon d'abattage et bovin de réforme et veau laitier travailleront ensemble à la planification stratégique de la filière bœuf, en collaboration avec leurs partenaires, soit les représentants des encans, des abattoirs, de la recherche et de la Société des parcs d'engraissement du Québec. Pour leur part, les secteurs veau laitier, veau de grain et veau de lait travailleront de concert avec les encans, les acheteurs, les distributeurs, les détaillants, les conseillers et distributeurs d'intrants pour la planification stratégique de la filière veau.

À l'issue des travaux, soit à l'été 2019, les PBQ et leurs partenaires auront déterminé leurs objectifs communs et auront en main des plans d'action détaillés permettant d'orienter les actions de la filière pour les prochaines années.

7. BIOSÉCURITÉ, BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DES ANIMAUX

Le comité de la filière bovine sur la biosécurité (CFBB), regroupant à la fois les représentants des PBQ et des Producteurs de lait du Québec, a poursuivi ses travaux qui visent à effectuer des recommandations sur la biosécurité, la santé du cheptel bovin et, depuis l'été 2018, le bien-être animal. Le CFBB a travaillé sur les suites du projet *Concrétisation et hiérarchisation des risques de Salmonella Dublin lors de la mise en marché des bovins*, dont le rapport final est paru au début de l'année 2018. Le CFBB a également contribué à la réalisation du dépliant « L'achat de nouveaux sujets » qui offre des conseils sur les mesures appropriées de santé et de biosécurité à mettre en œuvre.

Les PBQ ont été impliqués dans la réalisation d'un guide du producteur pour la préparation du secteur laitier québécois aux urgences sanitaires sectorielles. Pour donner suite à ces travaux, une demande à l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles a été déposée afin qu'elle présente une offre de services pour un plan de mesures d'urgence des filières bovine et laitière québécoises.



Les PBQ, fiers des réalisations du CFBB et de son approche collaborative basée sur la concertation, ont soumis sa candidature au prix *Coup de chapeau 2018* de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux.

Le 3 novembre 2017, le Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique était lancé par le MAPAQ. Le programme a connu un fort succès, car la totalité des fonds disponibles était engagée dès la fin avril 2018. En date du 14 septembre 2018, ce sont 3 398 avis de recevabilité qui ont été émis par le MAPAQ pour un montant d'aide financière totalisant 23 727 700\$. De ce nombre, 384 avis concernent des producteurs de bovins, atteignant un montant de 2 456 025\$ en aide financière pour le secteur.

Du côté de la santé animale, le Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) a pris son envol dans le secteur veau d'embouche. Une campagne de sensibilisation portant sur l'optimisation de la résistance immunitaire dans les élevages a été lancée à la fin novembre 2018. Cette campagne comporte un volet de sensibilisation à la gestion du colostrum et à la vaccination. Les producteurs de veaux d'embouche peuvent bénéficier gratuitement de visites d'un vétérinaire pour un total de trois heures afin de discuter de la gestion du colostrum et pour élaborer un protocole de vaccination adapté à leurs besoins.

8. PROGRAMMES QUALITÉ

Les PBQ sont les agents de livraison des programmes de qualité suivants:

- VBP+: secteurs veau d'embouche et bouvillon d'abattage;
- Veau vérifié: secteur veau de lait;
- Veau de grain du Québec certifié (VGQC): secteur veau de grain.

À ce jour, 28 producteurs de bouvillons produisant 56% du volume de production, et deux producteurs de veaux d'embouche ont adhéré au programme VBP+. Un plan d'adhésion a été mis en place pour augmenter le nombre d'entreprises certifiées dans les deux secteurs pour l'année 2019.

Dans le secteur veau, 45 exploitations de producteurs de veaux de lait, produisant 36% du volume de production, sont certifiées Veau vérifié.

Pour ce qui est du secteur veau de grain, le programme VGQC est obligatoire. L'implantation a débuté en 2017 et 74 sites de production sont certifiés jusqu'à présent. En 2020, tous les producteurs auront reçu la visite d'un auditeur.



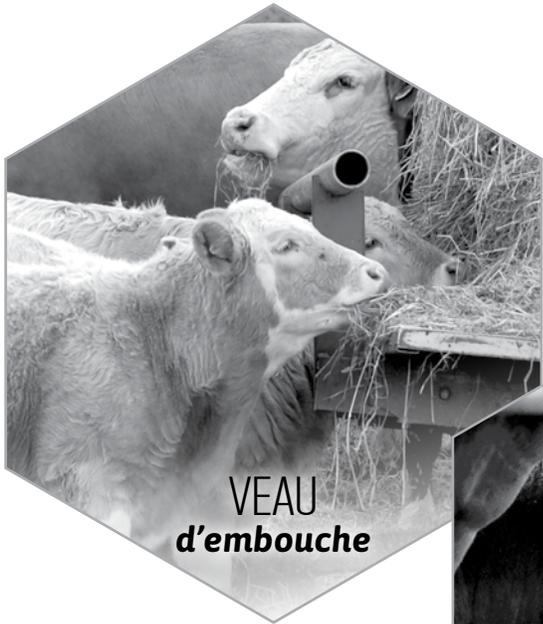
9. RECHERCHE

Les PBQ investissent dans la recherche par le biais des fonds de recherche et développement de chaque secteur. Les investissements des producteurs, pour l'année en cours et les cinq prochaines années, totalisent 231 365\$ pour des projets d'une valeur de 4 345 319\$, soit un effet de levier de 1 pour 18. Les projets en cours ou à venir incluent:

- l'analyse de groupe technico-économique dans le secteur veau de grain (chaque année);
- l'amélioration des stratégies diagnostiques de détection des veaux lourds souffrant de bronchopneumonie afin de rationaliser l'utilisation des antibiotiques (2017-2019);
- des projets à l'intérieur de la grappe de recherche sur le bœuf portant sur:
 - le transport des bovins;
 - de nouvelles variétés de fourrages;
 - le système multiespèces et fourrages;
 - le réseau canadien de surveillance des troupeaux de vaches de boucherie (2018-2023);
- l'établissement du coût de production d'un veau laitier (2018).

SECTION 2

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2018



**VEAU
d'embouche**



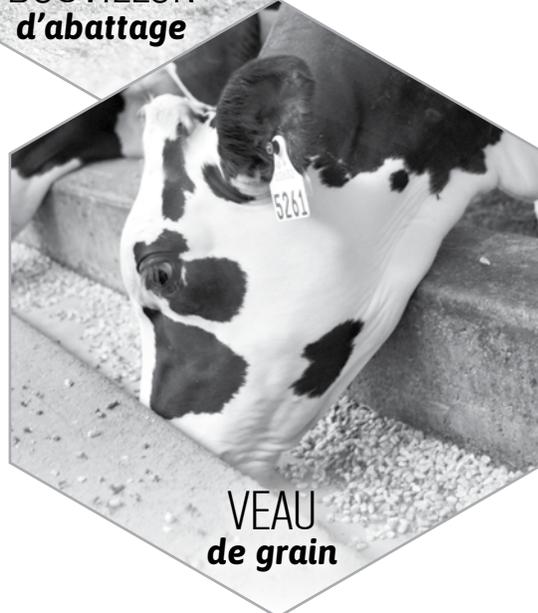
**BOVIN
de réforme et
veau laitier**



**BOUVILLON
d'abattage**



**VEAU
de lait**



**VEAU
de grain**

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

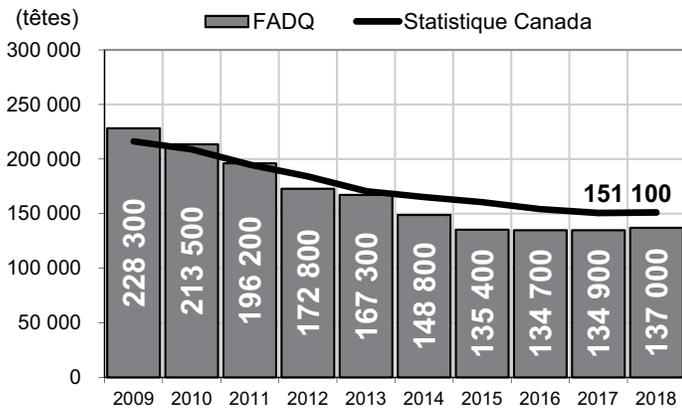


Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2018**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2018**
 - 2.1 **Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec**
 - 2.2 **Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec**
 - 2.3 **Valorisation de la production de veaux d'embouche**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019**
 - 3.1 **Modification du protocole de vaccination du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec**
 - 3.2 **Déploiement de la certification VBP+**
 - 3.3 **Amélioration génétique/Approche renouvelée**
4. **MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019**
 - 4.1 **Modification des règles d'éligibilité pour siéger à titre de représentant ou substitut au comité de mise en marché des veaux d'embouche**
 - 4.2 **Modification du Règlement sur les contributions des producteurs de bovins**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2018

Figure 1: Nombre de vaches de boucherie

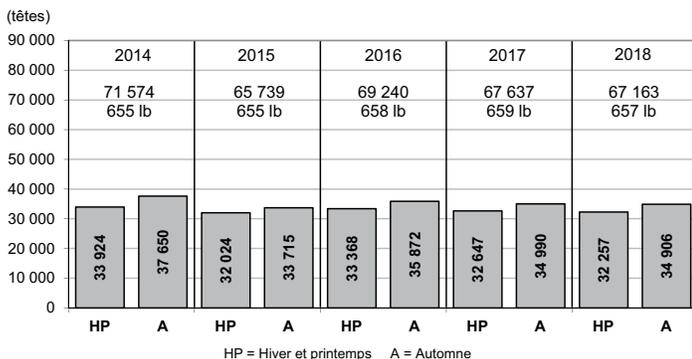


Sources:

- Nombre de vaches de boucherie en inventaire (moyenne annuelle) au Programme ASRA Veaux d'embouche, FADQ
- Nombre de vaches de boucherie en inventaire au 1^{er} janvier, Statistique Canada

Au 1^{er} janvier 2018, selon Statistique Canada, le cheptel de vaches de boucherie au Québec était de 151 000 vaches. De son côté, la FADQ fait état d'environ 137 000 vaches assurées à l'ASRA. Le cheptel serait en légère hausse.

Figure 2: Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



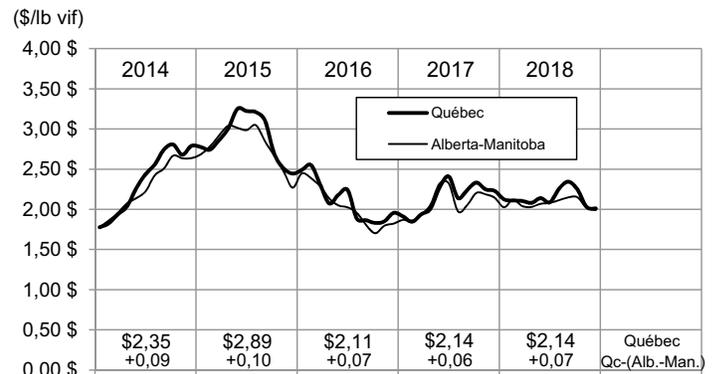
Source:

- Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ

En 2018, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés était stable par rapport à l'année précédente, tout comme le poids de vente moyen qui se situe à 657 lb.

Le nombre de veaux vendus aux encans réguliers s'est maintenu à un niveau supérieur à 2016, mais était tout de même en diminution de 11% par rapport à l'année 2017. Il se chiffre à 6 922 veaux d'embouche en 2018 comparativement à 7 751 veaux en 2017.

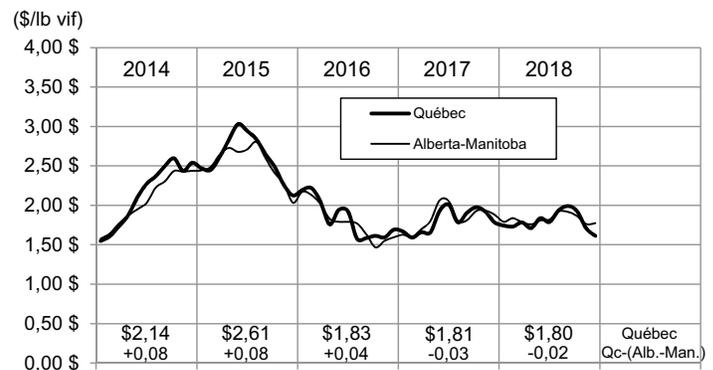
Figure 3: Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba



Sources:

- Québec: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ
- Alberta-Manitoba: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba, Canfax

Figure 4: Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba



Sources:

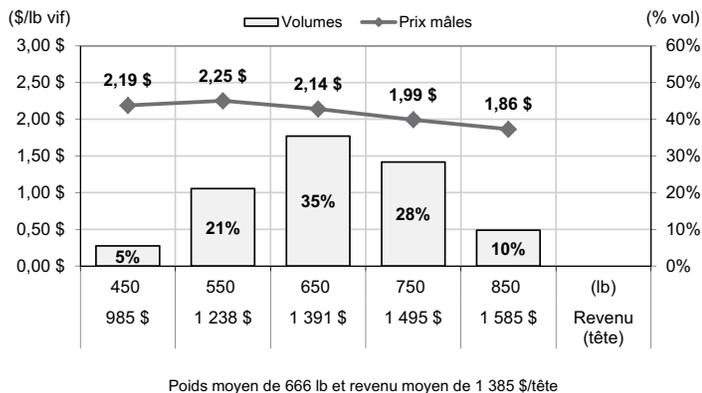
- Québec: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ
- Alberta-Manitoba: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba, Canfax

Les prix moyens de l'année 2018 sont les mêmes que ceux de l'année 2017 autant chez les mâles que chez les femelles.

Les écarts de prix entre le Québec et l'Ouest canadien, englobant nos principaux marchés de référence, étaient de 0,07\$/lb pour les veaux mâles. Cet écart, quoique positif, évolue de manière irrégulière et est inférieur aux cibles d'écarts qui se situent aux environs de 0,10\$/lb et qui correspondent au coût de transport.

L'écart de prix des veaux femelles était négatif et se situait à - 0,02\$/lb pour les femelles de 600 à 700 lb.

Figure 5: Prix et nombre de veaux d'embouche mâles par strate de poids, 2018



Source:

- Nombre et prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ

En 2018, c'est toujours 85% du volume des veaux d'embouche mâles qui se situait entre 500 et 800 lb. Environ 35% des veaux pesaient entre 600 et 700 lb. Le prix moyen annuel des bovins de cette strate était de 2,14 \$/lb pour un revenu moyen de 1 391 \$/tête.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2018

2.1 Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

Pour la saison 2018-2019, quelques ajouts ont été effectués au *Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec*. Ces ajouts furent possibles grâce à l'installation de nouveaux panneaux d'affichage par les encans. Dorénavant, les producteurs vendeurs peuvent demander que soit affiché, sur base volontaire, le nom de leur entreprise au moment de la mise en vente de leurs veaux d'embouche. Les veaux visés par la déclaration sous serment du programme canadien Meyer Natural Angus peuvent également être indiqués sur le panneau d'affichage au moment de la mise en vente.

Lors des inspections des encans spécialisés pour valider le respect des clauses de la Convention de mise en marché des veaux d'embouche, plusieurs efforts ont été déployés pour améliorer l'ordre de vente des animaux selon leur ordre d'arrivée. Bien que la situation se soit améliorée, l'agence de vente des veaux d'embouche continuera d'assurer un suivi en 2019.

2.2 Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec

Lors de l'assemblée générale annuelle 2018, les producteurs de veaux d'embouche ont adopté une contribution spéciale sur la promotion et la publicité de 0,50 \$/veau d'embouche. Cette contribution est prélevée depuis le 1^{er} juillet 2018.

Le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) a adopté des règles d'attribution des aides financières similaires à celui du secteur bouvillon d'abattage. Un comité conjoint sera créé afin de procéder à l'analyse des projets déposés et aux recommandations aux comités de mise en marché respectifs de chacun des secteurs, le cas échéant. Une règle d'attribution spécifique au secteur veau d'embouche a été insérée à savoir que les aides financières soient accordées à des projets dont les veaux sont nés au Québec.

2.3 Valorisation de la production de veaux d'embouche

Deux nouvelles vidéos de valorisation de la production de veaux d'embouche ont été produites en 2018 et présentent la relève d'une entreprise familiale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'établissement d'une entreprise dans la région de Lanaudière.

Les vidéos seront présentées dans les différents médias sociaux et publications des PBQ. Pour les visionner, il suffit d'aller sur le site www.youtube.com et d'inscrire « Les Producteurs de bovins du Québec » dans la barre de recherche.

Les différentes écoles de formation agricole seront sollicitées pour faire visionner les vidéos à leurs étudiants. Un portfolio constitué de photos provenant du concours de l'automne 2017 sera aussi disponible. Il sera utilisé lors de rencontres avec différents intervenants pour leur présenter de manière succincte et imagée la production de veaux d'embouche.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

3.1 Modification du protocole de vaccination du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

Un comité vaccination a été mis en place en 2018 pour déterminer s'il y avait une possibilité d'évaluer la qualité de la vaccination effectuée par les producteurs de veaux d'embouche sur les animaux qu'ils mettent en marché aux encans spécialisés et si le contenu ou les paramètres du protocole devaient être modifiés.

Le comité vaccination était constitué de vétérinaires de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) de l'Université de Montréal à Saint-Hyacinthe, de représentants du MAPAQ, d'un producteur de veaux d'embouche, d'un producteur de bouvillons d'abattage et d'un vétérinaire consultant.

Un consensus sur la possibilité d'évaluer la qualité de la vaccination effectuée est rapidement apparu indiquant que la prise d'échantillons sanguins ne permettrait pas de tirer des conclusions avec exactitude. Les principaux éléments explicatifs seraient les suivants:

- Il peut y avoir interférence des anticorps maternels qui sont présents chez le veau, mais non détectables lors des analyses.
- Le niveau de détection minimum rapporté pour les analyses sérologiques est pour une dilution 1:8. Un veau pourrait avoir répondu correctement à une vaccination IBR à virus vivant et être protégé adéquatement tout en présentant un résultat positif à une dilution inférieure.

Pour l'évaluation de la vaccination, il fut convenu que les producteurs de bouvillons d'abattage devraient être mis à contribution et communiquer à l'agence de vente des veaux d'embouche toute problématique rencontrée avec un ou plusieurs veaux d'embouche. À ce moment, l'agence de vente des veaux d'embouche fera un suivi avec le vendeur pour, entre autres, l'inviter à se prévaloir du PISAQ qui offre une visite gratuite d'un vétérinaire à la ferme. Les sujets abordés lors de la visite seront la vaccination et le colostrum.

Le CMMVE souhaite que les producteurs qui n'obtiennent pas les résultats escomptés avec la vaccination puissent avoir accès à un vétérinaire pour améliorer leur protocole, ce que le PISAQ permet. Néanmoins, les producteurs, dont les veaux présenteraient des taux de morbidité ou de mortalité anormalement élevés, pourraient se voir refuser l'accès aux encans spécialisés à moins de faire vacciner leurs veaux par un vétérinaire.

Concernant le protocole de vaccination lui-même, deux modifications sont proposées:

- Faire passer l'âge minimal pour la vaccination de quatre à cinq mois;
- Retirer du programme l'utilisation d'un vaccin tué et de sa dose de rappel.

La littérature scientifique tend à démontrer que l'effet de la vaccination pourrait être meilleur si les veaux sont vaccinés à au moins six mois d'âge afin de diminuer le risque d'interférence par les anticorps maternels. Après analyse, le CMMVE a décidé de ramener l'âge minimal pour la vaccination à cinq mois pour tenir compte de la commercialisation des animaux performants.

Concernant le programme de vaccination au moyen de vaccins tués, la vérification des déclarations de vaccination, réalisée à l'été 2018, a permis de constater que 93 % des veaux sont vaccinés avec un vaccin vivant. Du 7 % des veaux vaccinés avec un vaccin tué, 12 % d'entre eux n'avaient pas reçu la dose de rappel. Ces veaux ne répondent pas au protocole de vaccination et, pour cette raison, le comité de mise en marché a décidé de les retirer du programme de vaccination. En l'absence de la dose de rappel, ces veaux ne répondent pas à l'objectif de développement d'immunité aux virus du complexe respiratoire bovin.

Concernant la santé animale, les membres du comité vaccination ne voient pas d'inconvénient au retrait des vaccins tués du protocole de vaccination. Les risques d'avortement en cas d'excrétion du virus par le veau sont non nuls, mais très faibles. Ce risque est inexistant lorsque les vaches sont vaccinées.

3.2 Déploiement de la certification VBP+

VBP+ est un programme canadien de certification de salubrité à la ferme, de soins des animaux, de biosécurité et d'environnement. Il s'agit d'un programme sur base volontaire. En 2018, ce programme fut reconnu par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD). La production bovine est le seul secteur de protéine animale à ne pas avoir de programme de certification obligatoire. C'est pourquoi le CMMVE souhaite qu'une partie de son plan d'action annuel repose sur l'adhésion d'un nombre significatif de producteurs de veaux d'embouche.

Par ailleurs, la tendance vers les programmes de certification s'intensifie et certaines initiatives d'acheteurs permettent déjà une certaine rémunération de la certification VBP+. Voici trois nouvelles récentes en ce sens:

- Le 31 juillet 2018, les PBQ étaient informés que l'acheteur Atlantic Beef Products inc. commencerait, le 6 août 2018, le paiement d'une prime de 0,02\$/livre carcasse destinée à tous les producteurs certifiés VBP+ de l'Atlantique pour les carcasses classées AAA ou plus et ayant un poids de plus de 750 livres.
- Un projet pilote sur le bœuf durable, impliquant Cargill, McDonald's et Cara Food, se déroule présentement dans l'Ouest canadien. Des primes ont été versées aux producteurs dont les animaux se qualifiaient au programme (animaux ayant séjourné tout au long de leur vie sur une ferme certifiée VBP+ (veaux d'embouche, semi-finis, bouvillons

d'abattage)). Ainsi des paiements de 10\$/tête, de 20,11\$/tête et de 18,52\$/tête ont été versés pour les trois premiers trimestres du projet. Cette initiative permet une valorisation du produit mis en marché uniquement si les sites des producteurs de veaux d'embouche sont également certifiés VBP+.

- Le 15 août 2018, le programme VBP+ recevait la reconnaissance complète de la TRCBD. Ainsi, tout site de production certifié VBP+ sera automatiquement conforme aux normes du bœuf durable. De plus, Cargill annonçait que son usine de Guelph était en processus d'être audité et certifié « bœuf durable ». Encore une fois, les animaux doivent avoir séjourné toute leur vie sur une ferme certifiée.

Si l'adhésion des producteurs de veaux d'embouche est importante pour le développement de cette filière au Québec, nous ignorons toutefois la stratégie des acheteurs à moyen et long terme envers ces programmes. C'est pourquoi l'adhésion des producteurs de veaux d'embouche doit tout de même être effectuée sur la base de la reconnaissance de la qualité que confère à une entreprise une telle certification.

Pendant l'année 2018, plusieurs efforts ont été consacrés à l'élaboration du déploiement du programme de certification VBP+ sur les entreprises de veaux d'embouche. Un des éléments principaux analysés était la structure de coûts qui devait être la plus avantageuse possible pour le producteur souhaitant adhérer.

Pour faciliter l'adhésion des producteurs de veaux d'embouche, il a été convenu que :

- Les coûts du programme ou les coûts de vérification du cycle, incluant l'accompagnement des producteurs, la gestion de la base de données, la revue des registres, l'autodéclaration et le suivi des actions correctives, seraient assumés, à court terme, par l'agence de vente des veaux d'embouche, à même les contributions spéciales pour la production et la mise en marché.
- Le coût des audits serait facturé au producteur. Il s'agirait du seul frais à payer individuellement par celui-ci pour faire certifier son entreprise.

Une entente de service avec l'entreprise Valacta est sur le point d'être conclue avec les tarifs suivants :

- frais de visite de 216 \$, incluant les frais et le temps de déplacement ainsi que la prise de rendez-vous;
- taux horaire de 47 \$;
- frais d'administration pour la facturation de 25 \$.

Pour transmettre votre intention de faire certifier votre entreprise ou pour entamer les démarches, veuillez contacter M^{me} Nathalie Côté des PBQ au 450 679-0540, poste 8460.

3.3 Amélioration génétique/Approche renouvelée

À la suite du dépôt du rapport sur le projet *Développement d'un plan d'action pour assurer la poursuite de l'amélioration génétique et la pérennité des éleveurs de race pure québécois*, les PBQ ont convenu de revoir le mode de nomination des membres au comité orientation bovins de boucherie (COBB). L'objectif est que l'ensemble de la filière soit représenté au COBB pour orienter et mettre en place les actions à venir. Dorénavant, il y aura un représentant des producteurs de veaux d'embouche et un représentant des producteurs de bouvillons d'abattage. Les représentants seront nommés par le CA des PBQ.

L'année 2019 devrait également être l'occasion d'allouer un financement adéquat au Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) à titre de centre de recherche pour le secteur bovin. Des pourparlers auront lieu à ce sujet entre le CDPQ, le MAPAQ et les PBQ.

4. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

4.1 Modification des règles d'éligibilité pour siéger à titre de représentant ou substitut au comité de mise en marché des veaux d'embouche

Pour siéger au CMMVE, les représentants et substituts doivent répondre à des critères d'éligibilité prévus au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec, dont, notamment le volume de l'entreprise et le pourcentage de parts détenues.

Lors des assemblées générales régionales 2018, une résolution a été adoptée dans une région pour diminuer le nombre de vaches en inventaire ou de veaux d'embouche mis en marché afin de pouvoir siéger au CMMVE avec droit de vote. Cette résolution a entraîné une réflexion sur les critères d'éligibilité. En cours d'année, le CMMVE a pris les orientations suivantes :

- Pour siéger avec droit de vote, il faut « avoir possédé, en moyenne durant l'année au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini ».
- Si des producteurs nommés n'atteignent pas le critère du volume minimum requis, ils pourront siéger à titre de représentants ou substituts non votants.
- Le poste de relève est un poste votant uniquement lorsque le représentant détient au moins 20 % des parts de l'entreprise.

Plus succinctement, si ces modifications sont acceptées, elles permettront :

- La présence de représentants non votants au sein du CMMVE lorsque les volumes requis ne sont pas atteints;
- Le passage du nombre de vaches en inventaire en moyenne, de 30 à 25, durant l'année précédant la nomination du représentant ou du substitut, ou de veaux d'embouche ou de veaux semi-finis mis en marché.

Ces dernières modifications seront soumises pour approbation lors de l'assemblée générale annuelle 2019 des PBQ.

4.2 **Modification du Règlement sur les contributions des producteurs de bovins**

Actuellement, le *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* prévoit que les contributions perçues, lorsque les producteurs sont assurés au produit ASRA Veaux d'embouche de la FADQ, sont basées sur les modalités du Programme ASRA, soit sur l'inventaire de vaches auquel on applique un taux de volume de production de veaux par vache. En 2018, le taux de volume de production de veaux par vache est de 0,79.

Pour les producteurs non assurés au produit ASRA Veaux d'embouche, la contribution serait perçue selon le nombre de veaux d'embouche mis en marché. En réalité, cette information est difficile à obtenir, car :

- Il n'y a pas de mode de mise en marché obligatoire dans le secteur veau d'embouche.
- Aucune base de données ne regroupe l'information nécessaire pour une perception des contributions sur le nombre de veaux mis en marché.

En prévision du futur plan de financement des PBQ, le CMMVE et le CA proposent de modifier les modalités de calcul et de perception des contributions des producteurs de veaux d'embouche non assurés à l'ASRA. Ceci permettrait que l'unité de perception soit la même pour tous les producteurs de veaux d'embouche, c'est-à-dire l'utilisation du nombre de vaches en inventaire auquel un taux de volume de production de veaux par vache est appliqué.

Cette modification sera soumise pour adoption lors de l'assemblée générale annuelle des PBQ en avril 2019.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 30 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 30 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini.
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE



Projet d'ordre du jour

1. **ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2018**
 - 1.1 **État du marché et faits saillants**
 - 1.2 **Activités de l'agence de vente**
 - 1.2.1 **Visite d'inspection des abattoirs**
 - 1.2.2 **Programme canadien de certification des bovins exempts de bêta-agonistes**
2. **PRINCIPAUX DOSSIERS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2018**
 - 2.1 **Refonte du *Règlement de mise en marché des bouvillons du Québec***
 - 2.2 **Plan d'action VBP+ du secteur bouvillon**
 - 2.3 **Travaux sur la garantie financière des acheteurs**
 - 2.4 **Planification stratégique**
 - 2.5 **Travaux du comité coûts de production bouvillon d'abattage sur la volatilité**
 - 2.6 **Rencontre avec le secteur veau d'embouche**
 - 2.7 **Contribution pour la recherche et le développement**
 - 2.8 **Contribution pour la publicité et la promotion**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019**
4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2018

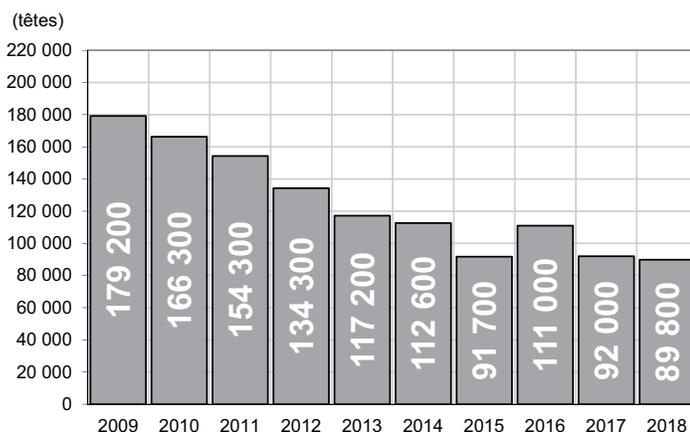
1.1 État du marché et faits saillants

Dans le courant de l'année 2018, le prix de vente des bouvillons fut relativement stable en comparaison avec la fluctuation des prix des dernières années. En effet, le prix de vente s'établissait, en septembre 2018, à 2,26\$/lb carcasse, soit le prix le plus bas de l'année, alors qu'il atteignait un maximum en avril 2018 de 2,55\$/lb carcasse. Pour un bouvillon de poids moyen, soit 890 lb, il s'agit d'une différence de 258\$/tête. C'est une différence notable par rapport à l'année 2017, où la variation de prix avait atteint 904\$/tête en seulement quatre mois. La production de bouvillons au Québec a subi une légère baisse en 2018 avec un volume annuel de 90 000 têtes. Il s'agit d'une diminution d'environ 2 000 têtes en comparaison à l'année 2017 reflétant la tendance à la baisse observée au cours des dernières années.

Une forte offre et un inventaire record de bovins aux États-Unis en 2018 ont maintenu les prix américains à un niveau inférieur à ceux du Canada causant une baisse des exportations de bouvillons canadiens. Les prix au Canada, convertis en dollars canadiens, se sont maintenus à un niveau supérieur de 0,05 à 0,20\$/lb carcasse à ceux des États-Unis durant les neuf derniers mois de l'année 2018. L'inventaire de bovins de boucherie américains totalisait 11,4 millions de têtes au 1^{er} octobre 2018. L'inventaire était 5% supérieur à celui du 1^{er} octobre 2017 et représentait le niveau le plus élevé au 1^{er} octobre depuis 1996. Les ventes de bouvillons québécois à JBS, acheteur américain situé en Pennsylvanie, ont considérablement diminué en 2018, attribuable en partie à la disponibilité de bouvillons aux États-Unis.

Des bouvillons du Québec ont été livrés à des fins d'abattage ce printemps à Harmony Beef, acheteur situé à Calgary, en Alberta, ce qui est une première. Ces ventes se sont concrétisées en raison d'une différence importante de prix entre l'Est et l'Ouest canadiens variant de 0,15 à 0,30\$/lb carcasse entre janvier et mai 2018.

Figure 1: Production de bouvillons au Québec



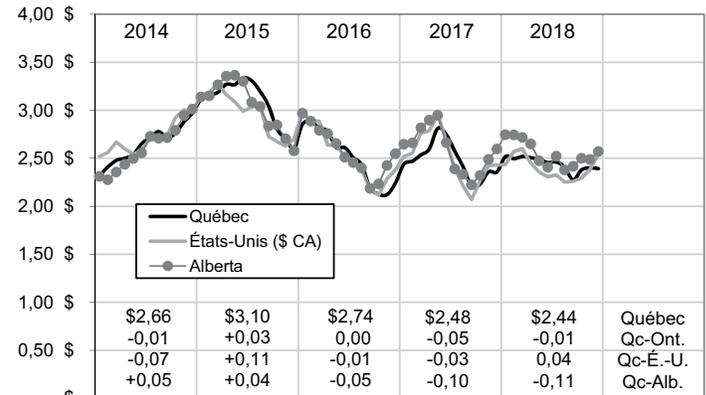
Source:

- Nombre de bouvillons d'abattage mis en marché par les producteurs du Québec, PBQ

Le rythme de la diminution de la production tend à ralentir, mais pourrait se poursuivre en 2019. En effet, quelques entreprises prévoient quitter la production en 2019 en raison du manque de relèvement et de rentabilité ainsi que d'un niveau de risque élevé par rapport aux investissements requis. De plus, les normes environnementales démesurées liées à l'élevage de bouvillons au Québec représentent un frein à l'expansion individuelle des fermes. Pour 2019, le volume de production est estimé entre 82 000 et 88 000 têtes.

Figure 2: Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)

(\$/lb carcasse chaude, mâles, prix misé)



Sources:

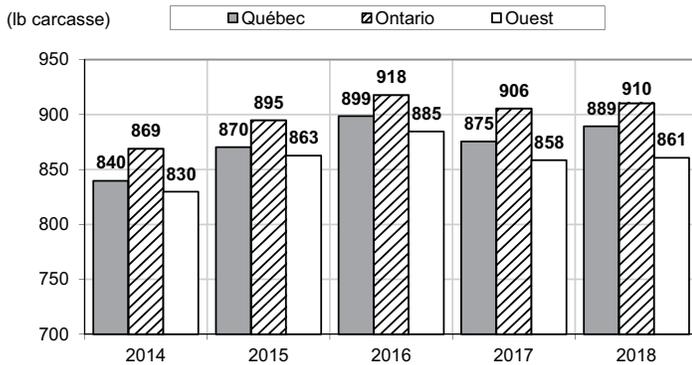
- Québec: Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus au Canada et aux États-Unis, marché spot, pris à la ferme à la ferme, PBQ
- Ontario: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, OCA
- Alberta: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Canfax
- États-Unis: Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, USDA

En 2018, il a été plus avantageux pour les producteurs de vendre les bouvillons sur base spot que par contrat. De ce fait, 8 279 têtes ont été vendues par contrat en 2018 et 20 483 en 2017. Il s'agit d'une baisse de près de 59%. Les experts prédisent une situation plus favorable en 2019 pour les ventes par contrat et prévoient que le prix transigé des bouvillons vivants à la Bourse de Chicago devrait se rapprocher davantage des prix spot et redevenir une option intéressante.

Pour l'année 2019, plusieurs variables pourraient influencer le prix des bouvillons nord-américains. Même s'ils tendent à baisser, les inventaires de bœufs américains demeurent à des niveaux record maintenant le rapport de force des acheteurs. Des exportations soutenues et en croissance de viande de bœuf ont soutenu le niveau des prix en 2018 et devraient se poursuivre en 2019. Le cheptel de bovins américains devrait entrer en phase de décroissance en 2019. Cette dernière, lorsqu'elle s'amorce, est normalement caractérisée par une augmentation de l'offre de vaches de réforme et de génisses durant les deux à trois premières années. Cette augmentation générera davantage de viande dans l'industrie, ce qui signifie que les prix pourraient encore se détériorer pour quelques années avant de connaître une remontée. Un automne très pluvieux

aux États-Unis et au Canada a créé des enclos boueux dans de nombreux parcs d'engraissement et a entravé la croissance des bœufs. Cette problématique pourrait diminuer la quantité de viande de bœuf disponible sur le marché et avoir un impact favorable sur les prix.

Figure 3: Poids moyen des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



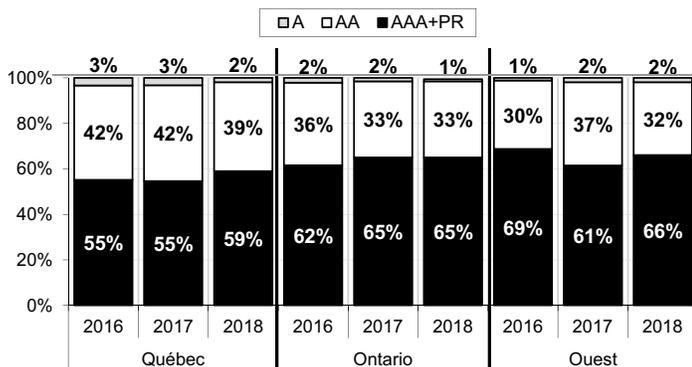
* Abattus au Canada

Sources:

- Québec: Poids de vente des bouvillons abattus au Canada (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), PBQ
- Ontario: Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), Agence canadienne de classement du bœuf
- Ouest: Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), Agence canadienne de classement du bœuf

Globalement, le poids moyen des carcasses de bouvillons a augmenté pour tous les marchés de référence. Au Québec, la hausse a été de 14 lb carcasse. Les prix relativement stables et qui ont augmenté lentement ont influencé les producteurs à vendre leurs bouvillons à un poids plus élevé.

Figure 4: Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



* Abattus au Canada

Sources:

- Québec: Classement des bouvillons produits au Québec et abattus au Canada, PBQ
- Ontario: Classement des bouvillons abattus en Ontario, Agence canadienne de classement du bœuf
- Ouest: Classement des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien, Agence canadienne de classement du bœuf

La proportion de bouvillons québécois classés AAA a été relativement stable affichant une moyenne de 54 %, soit 12 % sous la moyenne canadienne qui se situe à 66 %.

Certains acheteurs ont d'ailleurs soulevé cet aspect et ont demandé aux producteurs de bouvillons du Québec d'améliorer la situation.

1.2 Activités de l'agence de vente

En 2018, l'équipe de l'agence de vente des bouvillons d'abattage a travaillé sur des projets spéciaux, tels le plan de développement du programme de qualité VBP+ et la planification stratégique de la filière bœuf.

1.2.1 Visite d'inspection des abattoirs

L'agence de vente des bouvillons d'abattage a procédé à des inspections chez les abattoirs Atlantic Beef Products, St. Helen's Meat Packers Limited, Ryding Regency, Les Viandes Jacques Forget Ltée et à l'usine de JBS à Souderton en Pennsylvanie. Ces inspections permettent d'effectuer un suivi du parage des carcasses et d'assurer que les bouvillons livrés ont un poids carcasse adéquat. Elles permettent aussi d'échanger sur les besoins et les enjeux de la production des bouvillons et de la vente de la viande.

1.2.2 Programme canadien de certification des bovins exempts de bêta-agonistes

Pour la deuxième année consécutive, l'agence de vente des bouvillons d'abattage coordonne et permet aux producteurs de bouvillons d'abattage de participer au Programme canadien de certification de bœuf exempt de bêta-agonistes. Ce programme de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est une initiative portée par l'industrie du bétail et du bœuf, incluant les abattoirs et les transformateurs, qui vise à assurer le respect des exigences imposées par les pays qui n'autorisent pas l'utilisation d'aliments contenant des bêta-agonistes pour l'élevage d'animaux destinés à la consommation humaine. Près d'une vingtaine de fermes au Québec ont été accréditées en 2018.

2. PRINCIPAUX DOSSIERS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2018

2.1 Refonte du Règlement de mise en marché des bouvillons du Québec

L'une des priorités de 2018 a été la refonte du Règlement de mise en marché des bouvillons du Québec (Règlement) de façon à le rendre conforme aux méthodes actuelles de mise en marché des bouvillons. Le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) a pris l'orientation d'effectuer une réécriture complète du Règlement et d'informer les acheteurs des conditions d'achat au Québec. Une première version du Règlement a été présentée et approuvée par le CMMBA. Le dépôt du Règlement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est prévu en avril 2019, soit à la suite de son approbation par l'assemblée générale annuelle des PBQ.

ALIMENTS
BRETON
FERMES · MEUNERIES



UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS
POUR VOTRE TROUPEAU



PRÉSENTS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC ET DE L'EST DE L'ONTARIO

BLOC MINÉRAL EN
PLUSIEURS FORMATS

MÉLANGE MINÉRAL
POUR LES VACHES

MÉLANGE MINÉRAL
POUR LES SEMIS FINIS
MÉDICAMENTÉS OU
NON

MÉLANGE MINÉRAL
CERTIFIÉ BIOLOGIQUE

PROGRAMME
ALIMENTAIRE ADAPTÉ
À VOS BESOINS

LAISSEZ-NOUS ÊTRE
PARTENAIRE DE VOTRE
SUCCÈS

Alain Doucet
Cell. : 418 554-0861
adoucel@abreton.com

Daniel Fréchette
Cell. : 418 803-7271
dfrchette@abreton.com

La RÉFÉRENCE
EN AGRICULTURE



Martin Drainville, producteur de bovins
de Lanaudière, aime La Terre.

Nouveau contenu, nouvelle image,
toujours aussi pertinent.

Fondée en 1928
La Terre
DE CHEZ NOUS

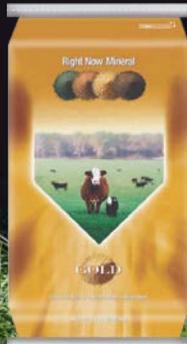
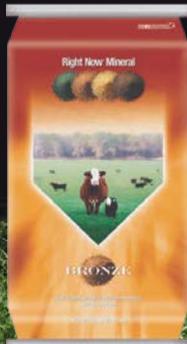
Cargill

Le pâturage change avec les saisons.
Pourquoi pas le minéral ?

Right Now[®] Mineral

Emerald | **Bronze** | **Gold** | **Onyx**

Pour plus d'info, contactez votre conseiller Purina



PURINA

©2016 Cargill, Incorporé. Tous droits réservés.

PURINA[®], CHOW[®] et le quadrillé sont des marques déposées
sous licence de la Société des Produits Nestlé S.A.



SAINT-ISIDORE

M. Edoardo Maciocia
Directeur
2020, rang de la Rivière
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Téléphone : 418 882-6301
Téléphone sans frais : 1 866 839-9475
Télécopieur : 418 882-0731
Courriel : stisidore@reseauencansquebec.com

SAINT-HYACINTHE

M. Mario Maciocia
Directeur
5110, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1T9
Téléphone : 450 796-2612
Téléphone sans frais : 1 877 796-2612
Télécopieur : 450 796-2298
Courriel : sthyacinthe@reseauencansquebec.com

DANVILLE

M. Edoardo Maciocia
Directeur
1451, Route 116
Danville (Québec) J0A 1A0
Téléphone : 819 839-2781
Télécopieur : 819 839-3849
Courriel : danville@reseauencansquebec.com



ONCE PMH[®] IN

PNEUMONIE BACTÉRIENNE SOUS CONTRÔLE

LA FAMILLE GRANDIT AVEC **LE NOUVEAU FORMAT**

ONCE PMH[®] IN > **25 X 1DS**
DISPONIBLES EN FORMATS

50 DS
10 DS
25 X 1DS

Once PMH[®] est une marque déposée d'Intervet Inc. utilisée sous licence.
MERCK est une marque déposée de Merck Canada Inc.
© 2016 Intervet Canada Corp., faisant affaires au Canada sous le nom de Merck Santé animale.
Tous droits réservés.

 **MERCK**
Santé animale

Inspirer confiance grâce

à une production bovine durable

En production bovine, on parle maintenant de produire du bœuf durable et le programme VBP+ répond parfaitement à ce concept.

Le programme VBP+ a pour but d'assurer la salubrité du produit, la santé et le bien-être des animaux et la protection de l'environnement.



Devenir une ferme certifiée VBP+ en 4 étapes :

- 1 S'inscrire au programme
- 2 Profiter du service d'accompagnement et de formation de groupe
- 3 Implanter le programme à la ferme
- 4 Recevoir un auditeur afin d'attester la conformité de la ferme au programme

Incidatifs à la certification

- + Accompagnement individuel ou de groupe financé en tout ou en partie par les agences de vente des veaux d'embouche et des bouvillons.
- + 100 \$ de rabais sur l'audit d'une ferme de veaux d'embouche peut être octroyé par l'agence de vente des bouvillons si l'inscription est faite entre janvier et mars 2019 et que l'audit a lieu dans l'année qui suit.
- + La moitié du coût de l'audit d'une ferme de bouvillons peut être octroyé par l'agence de vente des bouvillons si l'inscription est faite entre janvier et mars 2019 et que l'audit a lieu dans l'année qui suit.

VBP+ : SIMPLE. PRATIQUE. CRÉDIBLE.

Pour toute information, veuillez contacter Mme Nathalie Côté, agronome, par téléphone au 450 679-0540, poste 8460 ou par courriel à ncote@upa.qc.ca



Les Producteurs
de bovins du
Québec



INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE

La minute bovine

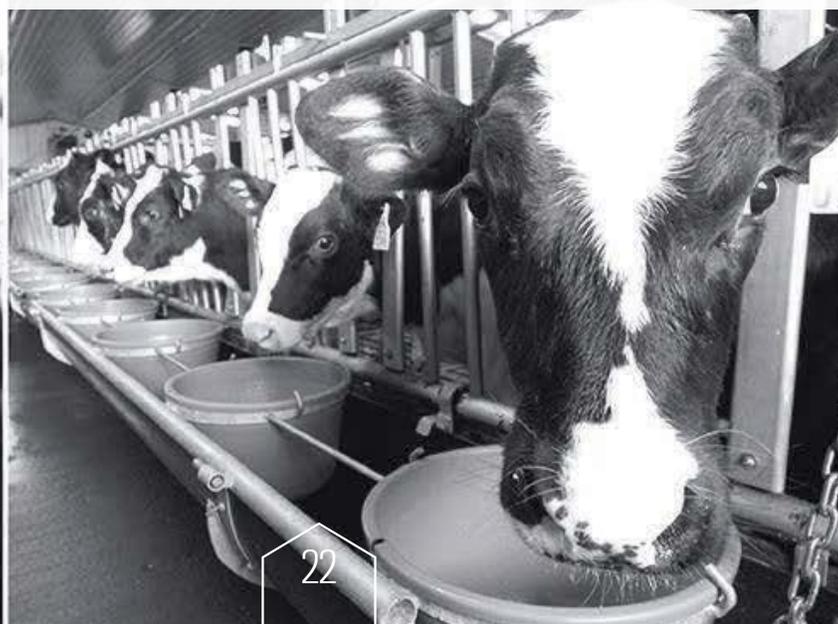
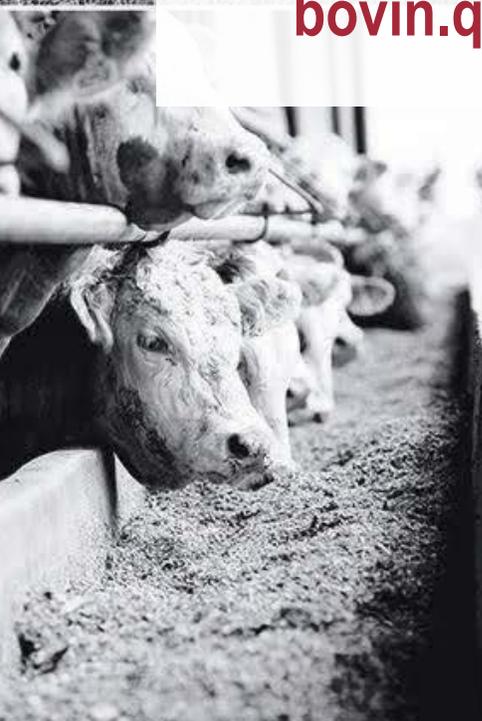
Les Producteurs
de bovins du
Québec



RESTEZ INFORMÉS toute l'année en
vous inscrivant à l'infolettre
La minute bovine.

Et soyez à l'affût de tous les sujets d'actualités
touchant la production bovine.

bovin.qc.ca



2.2 Plan d'action VBP+ du secteur bouvillon

Le CMMBA a adopté un plan d'action visant à augmenter le taux d'adhésion des producteurs de bouvillons d'abattage et de veaux d'embouche au programme VBP+. L'agence de vente des bouvillons d'abattage assumera la moitié des frais d'audit des producteurs de bouvillons d'abattage qui s'inscrivent pour la première fois au programme entre janvier et mars 2019. Un service d'accompagnement pour la préparation de l'audit est également offert. Le secteur bouvillon d'abattage offre aussi aux producteurs de veaux d'embouche qui s'inscrivent au programme VBP+, entre janvier et mars 2019, une aide financière de 100\$ applicable sur les frais de certification.

2.3 Travaux sur la garantie financière des acheteurs

Le nombre de bouvillons acquis par chacun des acheteurs peut varier de façon importante d'une semaine à l'autre. Ces conditions de marché font en sorte qu'il arrive qu'un acheteur doive temporairement dépasser sa limite d'achat équivalant à une fois et demie son cautionnement. Le CMMBA a adopté un principe selon lequel un acheteur peut dépasser sa limite d'achat tant que le cautionnement est maintenu et que les délais de paiement sont respectés.

2.4 Planification stratégique

Le secteur bouvillon d'abattage participe à la planification stratégique de la filière bœuf, initiée par les PBQ et financée par le MAPAQ. Dans le cadre de cet exercice, les principaux acheteurs de bouvillons d'abattage du Québec seront rencontrés par des représentants du comité de négociation bouvillon d'abattage (CNBA) pour établir, entre autres, les principales forces et faiblesses du secteur et discuter des possibilités de développement.

2.5 Travaux du comité coûts de production bouvillon d'abattage sur la volatilité

En 2018, des membres du comité coûts de production bouvillon d'abattage ont rencontré les représentants de la FADQ à deux reprises pour discuter des enjeux de volatilité des revenus que connaît le secteur. Bien que les programmes offerts par la FADQ réduisent la fluctuation des revenus, il demeure que la production de bouvillons comporte d'importants risques de marché qui nuisent à son attractivité. Un comité de travail conjoint PBQ-FADQ a été créé pour trouver des solutions à cette problématique.

2.6 Rencontre avec le secteur veau d'embouche

Une réunion conjointe du CNBA et du comité de négociation veau d'embouche a eu lieu le 17 avril 2018 pour discuter des résolutions du secteur bouvillon d'abattage sur la mise en marché des veaux d'embouche. La rencontre a permis d'identifier des pistes d'amélioration. À la suite de cette rencontre, un membre du CMMBA a été identifié pour siéger au comité vaccination des veaux d'embouche.

2.7 Contribution pour la recherche et le développement

Les contributions au Fonds de recherche et de développement de 0,80\$/tête ont été reprises le 7 mai 2018. La planification stratégique en cours permettra d'identifier les priorités de recherche pour les prochaines années.

2.8 Contribution pour la publicité et la promotion

Les contributions au Fonds de publicité et de promotion du secteur bouvillon d'abattage ont commencé le 1^{er} janvier 2019 à la suite de la résolution prise en assemblée générale spéciale. Les fonds seront disponibles pour financer des activités temporaires de publicité et de promotion qui bénéficient à l'ensemble des producteurs de bouvillons d'abattage.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

En 2019, les principaux dossiers à traiter par le CMMBA et l'agence de vente des bouvillons d'abattage seront les suivants :

- finalisation du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec* à la suite des commentaires de la RMAAQ;
- poursuite des travaux en regard de la planification stratégique de la filière bœuf;
- mise en œuvre du plan d'action du programme VBP+;
- modifications administratives à la suite du changement des catégories de classification du rendement des carcasses de bœuf.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé des bouvillons pour son compte ou celui d'autrui ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT



Projet d'ordre du jour

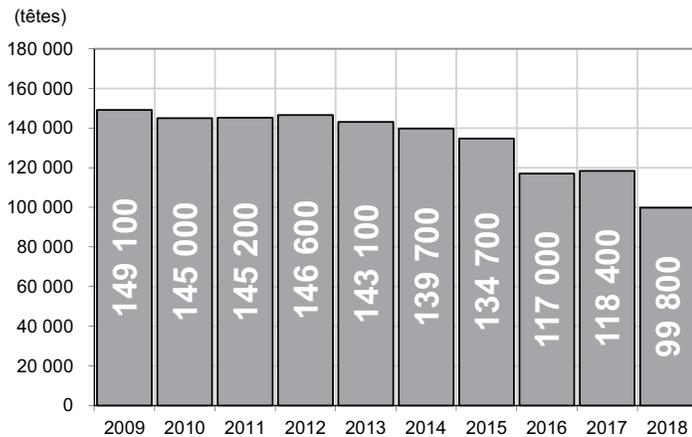
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2018**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2018**
 - 2.1 **Suivi des projets du programme de transition de La Financière agricole du Québec**
 - 2.1.1 **Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et services-conseils afin de compétitionner l'importation du veau européen (séminaire Bernard Belzile)**
 - 2.1.2 **Développement d'un programme de certification visant les produits de veau importés d'Europe**
 - 2.1.3 **Optimisation de l'immunité passive et de l'immunité non spécifique des veaux laitiers**
 - 2.1.4 **Développement d'un passeport électronique pour les veaux laitiers**
 - 2.1.5 **Amélioration des stratégies diagnostiques de détection des pneumonies chez les veaux**
 - 2.1.6 **Développement d'un tableau de bord et d'une analyse des tendances du marché du veau**
 - 2.2 **Modifications réglementaires**
 - 2.3 **Retour sur l'appel de projets n° 004**
 - 2.4 **Contributions 2018**
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 **Association canadienne du veau et groupe de travail sur le veau**
 - 3.1.1 **Association canadienne du veau**
 - 3.1.2 **Groupe de travail sur la compétitivité du veau**
 - 3.2 **Groupe de travail sur la santé des veaux laitiers**
 - 3.3 **AECG – Importation de viande de veau en provenance de l'Europe**
 - 3.4 **Promotion et développement des marchés**
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2018

Principaux constats et enjeux du secteur

L'année 2018 fut marquée par plusieurs grands défis, mais plus particulièrement par la mise aux normes des bâtiments d'élevage en logement collectif. Ces changements dans les pratiques d'élevage ont eu comme effet, entre autres, une diminution de la production de veaux en 2018. L'augmentation marquée d'importations de viande de veau européen, principalement des Pays-Bas, a également mis de la pression sur le marché canadien.

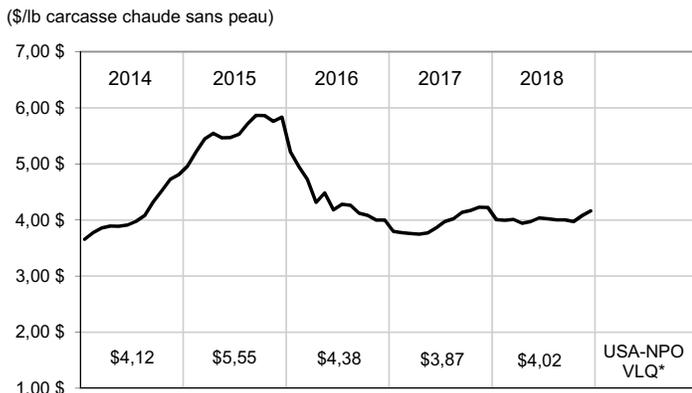
Figure 1: Production de veaux de lait au Québec



Source:
• Volume de veaux de lait au Québec, PBQ

En 2018, le volume de veaux de lait produit au Québec s'élève à environ 99 800 veaux, soit une diminution de 16 % comparativement à l'année dernière.

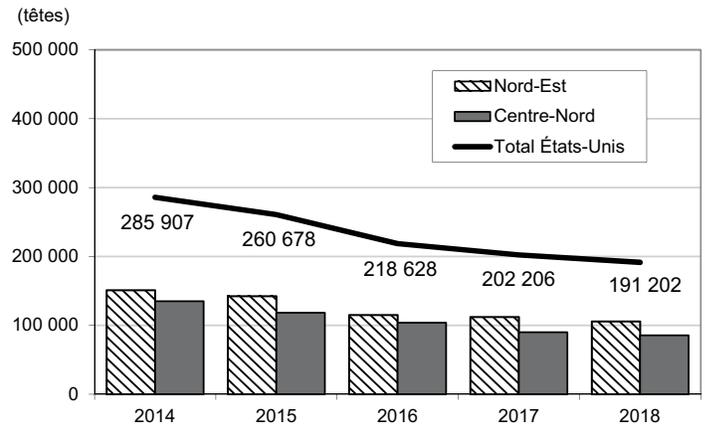
Figure 2: Prix des veaux de lait du Québec



* Depuis 2018, le veau de lait du Québec utilise le prix de l'USA NPO comme référence de marché (source: USDA converti \$ CA)

Le prix de vente des veaux de lait au Québec suit sensiblement celui des États-Unis. Donc, depuis le 1^{er} janvier 2018, le veau de lait du Québec utilise le prix d'USA NPO comme référence de marché. En 2018, la moyenne du prix des veaux de lait du Québec fut de 4,02\$/lb carcasse, un écart de + 0,15\$/lb comparativement avec celle de 2017.

Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis



Source:
• Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis, USDA

Aux États-Unis, la production de veaux de lait a poursuivi son déclin en 2018 avec une baisse de 5 % des abattages.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2018

2.1 Suivi des projets du programme de transition de La Financière agricole du Québec

2.1.1 Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et services-conseils afin de compétitionner l'importation du veau européen (séminaire Bernard Belzile)

Ce projet, d'une période de deux ans, a comme objectif principal de déterminer le coût de production pour un veau de lait élevé au Québec versus aux Pays-Bas et en France. Ces données seront utiles lors de représentations auprès du groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau. Cette analyse comparative sera présentée lors de l'atelier des producteurs de veaux de lait à l'assemblée générale annuelle des PBQ en avril 2019. Ce projet prévoit également le versement d'une aide financière aux éleveurs de veaux de lait qui ont recours aux services-conseils. Les fiches techniques conçues dans le cadre du projet guideront les conseillers dans leur accompagnement.

2.1.2 Développement d'un programme de certification visant les produits de veau importés d'Europe

Ce projet s'est terminé en décembre 2018. Lors de son développement, l'objectif du projet était de s'assurer que la viande de veau importée d'Europe réponde aux mêmes standards de production que ceux utilisés par les éleveurs de veaux de lait d'ici par le biais d'un programme de certification. Lors des représentations fédérales, le projet n'a pas été retenu par l'ACIA. Par contre, à la suite de ces représentations, qui ont démontré les besoins du secteur veau canadien, un groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau a été formé (décrit au point 3.1.2).

L'obtention d'une certification pour le veau européen reste tout de même un objectif à long terme pour le secteur veau au Canada.

2.1.3 Optimisation de l'immunité passive et de l'immunité non spécifique des veaux laitiers

Ce projet s'est terminé en décembre 2018. La première phase visait à réaliser une revue de littérature pour déterminer si le taux de protéines totales et celui de la GGT (molécules liées à l'immunité) dans le sang d'un veau, à son entrée en engraissement, pouvaient servir à déterminer son âge. Les chercheurs de la FMV de l'Université de Montréal ont conclu qu'il existait effectivement une corrélation entre le taux d'immunité d'un veau et son âge.

C'est pour cette raison que la deuxième partie du projet visait à valider scientifiquement une procédure diagnostique permettant d'utiliser cette méthode pour la détermination de l'âge des jeunes veaux. On a également analysé une base de données de la Californie qui comptait une centaine de résultats sanguins de veaux laitiers afin de valider les hypothèses. Ultimement, cette procédure pourrait être utilisée aux encans lors de la mise en marché des veaux ou à la ferme d'engraissement pour aider les éleveurs de veaux à mieux connaître l'état de santé général du troupeau en début d'élevage.

2.1.4 Développement d'un passeport électronique pour les veaux laitiers

Ce projet a été développé par Agri-traçabilité Québec en partenariat avec le MAPAQ, les PLQ et le comité de mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers (CMMBR). Le Passeport Veau est une application mobile pour téléphones Android et iPhone qui facilitera, entre autres, la déclaration des boucles des veaux chez ATQ. Il a comme objectifs de :

- valider l'âge du veau laitier mis en marché;
- rendre disponibles des informations sur le veau par le biais d'un téléphone intelligent pour tous les intervenants impliqués;
- permettre à l'éleveur de veaux de lait ou de grain de connaître l'historique de santé du veau laitier à son arrivée à la ferme.

Deux projets pilotes se sont déroulés au cours de l'automne 2018 et ont permis à une vingtaine de producteurs laitiers de tester l'application. Globalement, l'outil fonctionne correctement; toutefois, une meilleure synchronisation avec Simplitrace a été demandée. Les encans et transporteurs seront rencontrés dans le courant de l'année prochaine afin de leur présenter l'application. L'objectif serait d'ajouter certaines informations du Passeport Veau sur l'écran lors de la vente des veaux laitiers aux encans.

2.1.5 Amélioration des stratégies diagnostiques de détection des pneumonies chez les veaux

Les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale.

C'est par souci de répondre à cet enjeu que le projet sur la détection des pneumonies a été développé. En effet, les cas de bronchopneumonies infectieuses (BPI) sont très fréquents en début d'élevage de veaux. Cette situation mène à une importante utilisation d'antibiotiques. Le projet vise à améliorer les stratégies diagnostiques des BPI afin de mieux cibler les veaux ou les lots à traiter en début d'élevage. Ces nouvelles stratégies seront utiles et applicables par les éleveurs de veaux et les vétérinaires qui les conseillent. Ce projet est réalisé en collaboration avec les secteurs veau de grain et bovin de réforme et veau laitier.

Depuis l'été 2018, ce sont plus de 30 lots de veaux qui ont été observés. À leur entrée en engraissement, on a pris des échantillons de sang et procédé à des examens sur les veaux. Par la suite, tout au long de leur élevage, des suivis techniques des troupeaux ainsi que des données de performances des lots (ex.: gain moyen journalier, morbidité, traitements individuels ou de groupe, mortalité) ont été transmis à l'équipe de recherche de la FMV de l'Université de Montréal. Des outils d'aide à la prise de décisions en matière d'administration d'antibiotiques, tels qu'un arbre décisionnel, seront disponibles pour les éleveurs et les vétérinaires à la complétion de ce projet de deux ans. Le projet se terminera en avril 2020.

2.1.6 Développement d'un tableau de bord et d'une analyse des tendances du marché du veau

Le *Tableau de bord* complet présente des données, entre autres, sur l'évolution des prix des veaux laitiers, des veaux de lait, des prix de gros ainsi que les volumes d'importation et d'exportation de viande de veau. Les données sont mises à jour mensuellement et les commentaires révisés deux fois par an. Les indicateurs statistiques et économiques nous proviennent du Canada, des États-Unis et de l'Europe. La version complète de l'outil se retrouve sur le site extranet veau de lait et veau de grain. De plus, chaque mois, le *Tableau de bord* sommaire est transmis à tous les éleveurs de veaux de lait et de veaux de grain du Québec. Dans cette version écourtée, un sujet différent y est présenté.

Trois autres projets seront présentés à la FADQ en 2019:

- développement et implantation d'un outil informatisé de suivi d'élevage pour le secteur veau de lait (volet 2 du Passeport Veau);
- amélioration de la biosécurité durant les activités de transport;
- plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires.

2.2 Modifications réglementaires

C'est le 23 avril 2018 que les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait* (Règlement) ont été publiées (Décision 11390). Le Règlement peut être consulté au <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/M-35.1,%20r.%20160>.

La modification la plus importante concerne l'alimentation des veaux de lait: «*En complément des aliments d'allaitement, le veau de lait peut être nourri avec une ration d'aliments fibreux. Toutefois, la quantité totale servie durant la durée de son élevage doit être constituée à 50% ou plus d'aliments lactés.*» Il est important de rappeler que la modification au Règlement portant sur le logement collectif (Décision 11286) a été intégrée le 30 août 2017.

2.3 Retour sur l'appel de projets n° 004

Dans le cadre de l'appel de projets n° 004, ouvert à tous ainsi qu'aux éleveurs de veaux de lait déjà en production, 3 775 places-veaux étaient offertes. Cinq projets ont été déposés pour un total de 483 références supplémentaires. Les projets visaient majoritairement l'optimisation des bâtiments d'élevage en logement collectif ainsi que la construction de nouvelles étables. Ces projets étaient tous destinés à des éleveurs déjà en production.

2.4 Contributions 2018

En 2018, le comité de mise en marché des veaux de lait a décidé de suspendre la contribution sur la production et la mise en marché de 2,10\$ par veau de lait mis en marché le 1^{er} juillet 2018. Cette contribution a été reprise le 11 octobre 2018. La contribution spéciale pour la promotion et la publicité de 4\$ par veau de lait mis en marché a été suspendue le 1^{er} décembre 2018. À cet effet, une Table élargie regroupant des représentants des secteurs veau de lait, veau de grain ainsi que transformateurs sera formée afin de discuter de l'avenir de la promotion du veau du Québec.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 Association canadienne du veau et groupe de travail sur le veau

3.1.1 Association canadienne du veau

Lors de la dernière rencontre de l'Association canadienne du veau (ACV), les membres se sont dotés d'une liste d'activités prioritaires pour le secteur veau au Canada :

- Obtenir des indications pour le veau sur les étiquettes de certains médicaments ou obtenir les limites maximales de résidu pour le bovin sur certains autres médicaments;
- Travailler sur les aspects de compétitivité du secteur veau:
 - coût de production;
 - santé animale et santé des veaux laitiers;
 - mortalité et morbidité.
- Faire une campagne de promotion du veau canadien.

De plus, l'ACV a été mandaté pour reprendre le dossier de lobbying auprès des instances gouvernementales fédérales afin d'avoir une seule voix lors de ces

représentations. Finalement, l'ACV effectuera les représentations nécessaires afin de faire augmenter le poids carcasse maximal pour un veau à 419 livres.

3.1.2 Groupe de travail sur la compétitivité du veau

Après avoir obtenu le feu vert de la TRCVB, le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau a tenu sa première conférence téléphonique le 8 juin 2018. Des représentants de l'ACV, des Veal Farmer's of Ontario, du secteur veau du Québec, des PBQ, du Conseil des viandes du Canada, de l'ACIA et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont participé à la conférence. Les principaux objectifs du groupe de travail portent notamment sur le coût de production, les tendances en matière d'importation et d'exportation et l'accès aux médicaments vétérinaires.

La deuxième rencontre s'est tenue par conférence téléphonique le 23 octobre 2018. Les points discutés ont touché l'étude des coûts de production réalisée par les PBQ, la liste prioritaire des médicaments vétérinaires, les accords commerciaux et le rapport à présenter à la TRCVB.

3.2 Groupe de travail sur la santé des veaux laitiers

Depuis le début de 2018, le groupe de travail sur la santé des veaux laitiers a tenu quatre rencontres. À partir du 9 novembre 2018, des représentants du secteur veau ont été invités à s'y joindre à titre de membres permanents. Le groupe de travail compte aussi un représentant du CMMBR, des permanents des agences de vente des veaux de lait, veaux de grain, bovins de réforme et veaux laitiers ainsi que des vétérinaires.

Le mandat du groupe de travail est le suivant: «*Établir un consensus des intervenants de la filière de commercialisation du secteur veau laitier quant aux déterminants de santé à atteindre, des protocoles à appliquer à la ferme laitière et des outils à développer pour appuyer les producteurs laitiers pour atteindre les déterminants.*»

L'un des outils qui sera développé par le groupe de travail est un arbre de décision pour déterminer si un veau est apte ou non au transport. Par ailleurs, dans la semaine du 17 septembre 2018, tous les producteurs de lait ayant envoyé un veau à l'encan ont reçu un rappel des bonnes pratiques à mettre en place pour la préparation à la mise en marché d'un veau laitier.

3.3 AECG – Importation de viande de veau en provenance de l'Europe

Depuis le début de 2018, les importations de viande de veau en provenance des Pays-Bas comptent pour 11% des importations totales au Canada comparativement à 4% en 2017. Entre 2017 et 2018, les importations de viande de veau sont passées de 1 919 à 2 943 tonnes, ce qui représente une augmentation de 53%.

À ce jour, la balance commerciale du Canada demeure positive puisque trois fois plus de viande de veau a été exportée en 2018 par rapport aux importations. Il faut toutefois demeurer vigilant face aux importations en provenance des Pays-Bas.

3.4 Promotion et développement des marchés

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante:

- des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce: Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec;
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec).

Le Veau du Québec

L'année 2018 a été marquée par la mise sur pied d'une campagne publicitaire afin de faire face à l'importation de viande de veau provenant de l'extérieur du Canada. Intitulée «100 % local de la ferme à la cuisine» pour le consommateur et «100 % local de la ferme à l'épicerie ou au restaurant» pour les grandes chaînes d'alimentation et les restaurants, cette campagne avait pour objectif de mettre en valeur les caractéristiques du veau québécois. Divers moyens publicitaires ont été utilisés tout au long de l'année pour conscientiser la population à s'approvisionner en produits de veau «100 % local» tels que des publicités dans divers magazines, la création de nouvelles capsules vidéo et de nouvelles recettes, des concours Facebook, etc.

Le *Food Trailer* Veau du Québec s'inscrivait lui aussi dans la stratégie publicitaire déployée et la saison 2018 a été bien occupée. Du 10 mai au 8 novembre 2018, 25 événements personnalisés ont eu lieu dans les régions suivantes: Rive-Nord, Rive-Sud, Ouest-de-l'Île de Montréal, Québec, Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides et Ottawa. Les clients participants furent IGA, Metro, Provigo, Costco, le distributeur GFS et l'Association des détaillants en alimentation.

Le Veau de lait du Québec

Des activités publicitaires et promotionnelles adaptées à la marque de commerce Veau de lait du Québec ont été mises de l'avant:

- Campagnes publicitaires réalisées à des périodes bien précises dans l'année (Saint-Valentin, BBQ, automne et Noël) où différentes découpes de veau de lait ont été mises à l'honneur par le biais de véhicules publicitaires tels que *La Presse+*, *MétéoMédia*, *Zeste* et magazine *Je Cuisine*.
- Réalisation de trois vidéorecettes mettant en vedette les cubes, l'escalope et le bifteck d'ailoyau de Veau de lait du Québec publicisées sur Facebook et le site Web Pratico-pratiques générant plus de 150 000 vues.

- Campagnes publicitaires radio en février (Saint-Valentin) et à l'automne (septembre et octobre) à l'émission *Retour à la maison* avec Paul Houde sur les ondes du 98,5 FM. Rejoignant plus de 789 000 auditeurs par semaine, ce véhicule publicitaire est très performant pour accroître la notoriété du Veau de lait du Québec.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

Deux grands défis:

- Maintien d'un coût de production compétitif à la suite d'importants investissements réalisés pour le logement collectif;
- Maintien de notre part de marché face à l'importation de veaux européens.

Priorités pour 2019:

- Développer un plan stratégique pour la filière veau (veau laitier, veau de lait et veau de grain) pour les cinq prochaines années;
- Travailler avec l'ACV;
- Participer au groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau;
- Faire connaître auprès des intervenants et décideurs publics, ainsi qu'aux instances gouvernementales, les enjeux prioritaires du secteur;
- Assurer la mise en œuvre et l'implantation des outils collectifs de gestion et de biosécurité conçus dans le cadre du Programme de transition de la FADQ pour le secteur veau de lait;
- Vérifier la mise en conformité des élevages de veaux de lait en regard du logement collectif.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 100 veaux de lait, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

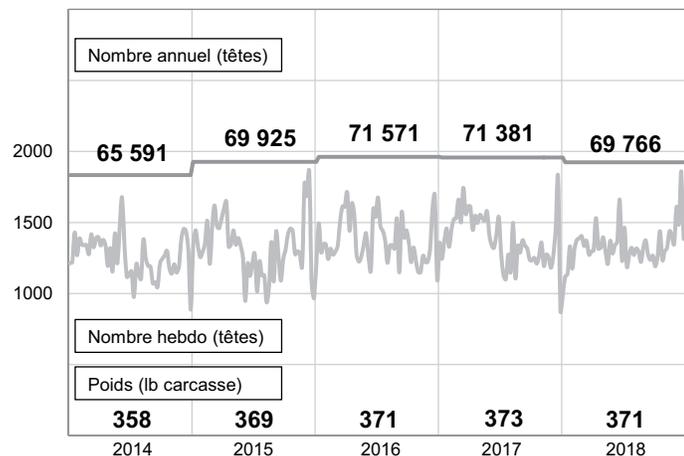


Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2018**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2018**
 - 2.1 **Refonte de la mise en marché**
 - 2.2 **Cahier des charges et certification**
 - 2.3 **Réseau d'expertise**
 - 2.4 **Historiques de référence**
 - 2.5 **Contributions 2018**
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 **Association canadienne du veau et groupe de travail sur le veau**
 - 3.1.1 **Association canadienne du veau**
 - 3.1.2 **Groupe de travail sur la compétitivité du veau**
 - 3.2 **Groupe de travail sur la santé des veaux laitiers**
 - 3.3 **AECG – Importation de viande de veau en provenance de l'Europe**
 - 3.4 **Promotion et développement des marchés**
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2018

Figure 1: Évolution de la production de veaux de grain au Québec

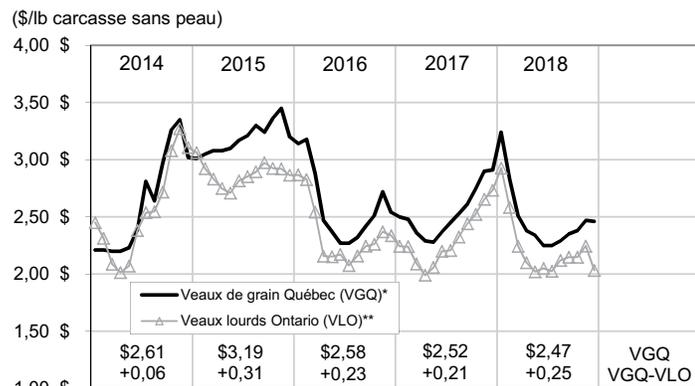


Source:

- Nombre et poids des veaux de grain au Québec, PBQ

En 2018, un volume de 69 766 veaux de grain a été produit comparativement à 71 381 veaux en 2017, soit une baisse de près de 2,25%. La production 2018 est caractérisée par des volumes de production relativement stables pour les 11 premiers mois de l'année et par une hausse marquée des volumes en fin d'année.

Figure 2: Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario



* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)

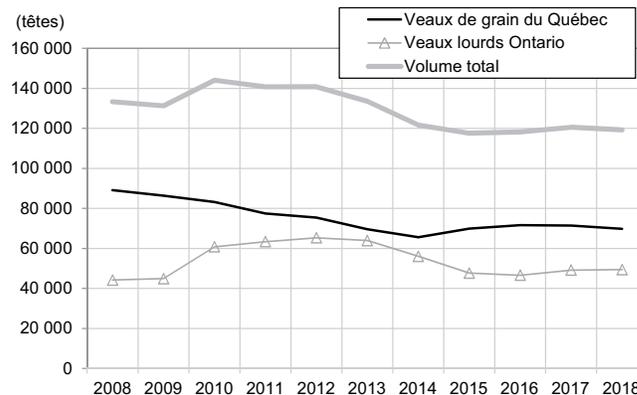
** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Sources:

- Québec: Prix net des veaux de grain au Québec (prix enchères moins soutien au prix plancher), PBQ
- Ontario: Prix des veaux lourds de plus de 600 lb en Ontario, OCA

Pour l'ensemble de l'année 2018, l'écart entre le prix moyen des veaux de grain du Québec et celui des veaux lourds vendus aux encans d'animaux vivants de l'Ontario a été de + 0,25\$/lb carcasse en faveur du Québec.

Figure 3: Productions de veaux de grain comparées Québec-Ontario



Sources:

- Nombre de veaux de grain au Québec, PBQ
- Nombre de veaux de grain abattus en Ontario, Agence canadienne de classement du bœuf et Canfax

En 2018, l'offre totale de veaux de grain des deux provinces a été d'environ 119 147 veaux de grain, soit une baisse de 1%. La production de veaux en Ontario semble avoir été stable avec 49 381 veaux, alors que la production est légèrement en baisse au Québec.

2. RÉALISATION ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2018

PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX DU SECTEUR

En regard de la production, l'année 2018 s'inscrit dans la continuité de 2017. Le nombre de producteurs a légèrement diminué avec environ 164 entreprises qui ont produit un volume comparable à celui de 2017.

2.1 Refonte de la mise en marché

En 2018, le comité de négociation veau de grain a poursuivi son travail sur la refonte de la mise en marché. Un modèle de coût de production, représentant une ferme de veaux de grain, démarreur finisseur sans sol, a été développé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. Ce modèle de coût de production a été la base des discussions avec les acheteurs au cours de l'année. À cette fin, des rencontres de travail ont eu lieu à plusieurs reprises au cours de l'été et de l'automne.

D'autres rencontres se sont aussi réalisées afin d'établir de meilleurs liens entre les producteurs et les abattoirs. Deux abattoirs ont été rencontrés par des groupes de producteurs au cours de l'année 2018. L'objectif étant de permettre aux acheteurs et aux producteurs, qui sont leurs principaux fournisseurs de veaux de grain, de discuter des besoins et des attentes de chacun. On trace un bilan positif de ces rencontres.

2.2 Cahier des charges et certification

Les visites d'accompagnement réalisées par la firme Qualiterra se sont terminées en février 2018. Au total, 76 éleveurs de veaux de grain se sont prévalus de ce service. Depuis le commencement de la phase d'implantation du programme au début de 2017, 74 sites d'élevage de veaux de grain ont été certifiés. En 2018, 35 audits externes ont été réalisés ainsi que 20 revues des registres.

Le 26 mars 2018, la RMAAQ a approuvé les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* afin d'y inclure le programme de certification du veau de grain et le programme Veau vérifié.

L'implantation du programme se déroule comme prévu et devrait être terminée à la fin de l'année 2019.

2.3 Réseau d'expertise

Le réseau d'expertise a poursuivi ses activités en 2018 avec la réalisation d'une sixième analyse de groupe basée sur les données de 2017 et présentée en novembre 2018. Quatorze producteurs ont participé à l'analyse de groupe.

Une journée INPACQ Veaux de grain a également eu lieu en mars 2018. Les conférenciers ont traité de différents sujets comme la ventilation des bâtiments, la gestion de la vermine et le nettoyage des équipements d'allaitement. Encore cette année, la popularité de cet événement s'est confirmée avec la participation de plus de 80 personnes.

2.4 Historiques de référence

En avril 2018, le comité de mise en marché des veaux de grain a convenu de lancer des appels de projets pour l'allocation annuelle d'historiques de référence pour l'équivalent de 10 000 veaux.

Dans un premier temps, soit en avril 2018, les historiques de référence ont été offerts aux producteurs déjà en production. L'appel de projets a permis d'allouer des historiques à cinq producteurs pour un total d'historiques de référence de 2 902 veaux annuellement.

En juin 2018, un deuxième appel de projets a été lancé à l'intention de la relève et à toute personne souhaitant démarrer en production. Cet appel de projets visait l'allocation annuelle d'historiques de référence de 8 000 veaux, dont 1 000 spécifiquement destinés à la relève. Cet appel de projets, qui s'est terminé le 7 septembre 2018, aura permis d'allouer des historiques de référence équivalant à 2 454 veaux annuellement dont 600 veaux pour un projet relève.

2.5 Contributions 2018

Le CMMVG a décidé de suspendre la contribution de production et de mise en marché de 6,50\$ par veau de grain mis en marché à compter du 11 octobre 2018. La suspension de cette contribution permettra de réduire les surplus accumulés de l'agence de vente.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 Association canadienne du veau et groupe de travail sur le veau

3.1.1 Association canadienne du veau

Lors de la dernière rencontre de l'ACV, les membres se sont dotés d'une liste d'activités prioritaires pour le secteur veau au Canada :

- Obtenir des indications pour le veau sur les étiquettes de certains médicaments ou obtenir les limites maximales de résidus pour le bovin sur certains autres médicaments;
- Travailler sur les aspects de compétitivité du secteur veau :
 - coût de production;
 - santé animale et santé des veaux laitiers;
 - mortalité et morbidité;
- Faire une campagne de promotion du veau canadien.

De plus, l'ACV a été mandaté pour reprendre le dossier de lobbying auprès des instances gouvernementales fédérales afin d'avoir une seule voix lors de ces représentations. Finalement, l'ACV effectuera les représentations nécessaires afin de faire augmenter le poids carcasse maximal pour un veau à 419 livres.

3.1.2 Groupe de travail sur la compétitivité du veau

Après avoir obtenu le feu vert de la TRCVB, le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau a tenu sa première conférence téléphonique le 8 juin 2018. Des représentants de l'ACV, des Veal Farmer's of Ontario, du secteur veau du Québec, des PBQ, du Conseil des viandes du Canada, de l'ACIA et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont participé à la conférence. Les principaux objectifs du groupe de travail portent notamment sur le coût de production, les tendances en matière d'importation et d'exportation et l'accès aux médicaments vétérinaires.

La deuxième rencontre s'est tenue par conférence téléphonique le 23 octobre 2018. Les points discutés ont touché l'étude des coûts de production réalisée par les PBQ, la liste prioritaire des médicaments vétérinaires, les accords commerciaux et le rapport à présenter à la TRCVB.

3.2 Groupe de travail sur la santé des veaux laitiers

Depuis le début de 2018, le groupe de travail sur la santé des veaux laitiers a tenu quatre rencontres. À partir du 9 novembre 2018, des représentants du secteur veau ont été invités à s'y joindre à titre de membres permanents. Le groupe de travail compte aussi un représentant du CMMBR, des permanents des agences de vente des veaux de lait, veaux de grain, bovins de réforme et veaux laitiers ainsi que des vétérinaires.

Le mandat du groupe de travail est le suivant: «Établir un consensus des intervenants de la filière de commercialisation du secteur veau laitier quant aux déterminants de santé à atteindre, des protocoles à appliquer à la ferme laitière et des outils à développer pour appuyer les producteurs laitiers pour atteindre les déterminants.»

L'un des outils qui sera développé par le groupe de travail est un arbre de décision pour déterminer si un veau est apte ou non au transport. Par ailleurs, dans la semaine du 17 septembre 2018, tous les producteurs de lait ayant envoyé un veau à l'encan ont reçu un rappel des bonnes pratiques à mettre en place pour la préparation à la mise en marché d'un veau laitier.

3.3 AECG – Importation de viande de veau en provenance de l'Europe

Depuis le début de 2018, les importations de viande de veau en provenance des Pays-Bas comptent pour 11 % des importations totales au Canada comparativement à 4 % en 2017. Entre 2017 et 2018, les importations de viande de veau sont passées de 1 919 à 2 943 tonnes, ce qui représente une augmentation de 53 %.

À ce jour, la balance commerciale du Canada demeure positive puisque trois fois plus de viande de veau a été exportée en 2018 par rapport aux importations. Il faut toutefois demeurer vigilant face aux importations en provenance des Pays-Bas.

3.4 Promotion et développement des marchés

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante:

- des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce: Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec;
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec).

Le Veau du Québec

L'année 2018 a été marquée par la mise sur pied d'une campagne publicitaire afin de faire face à l'importation de viande de veau provenant de l'extérieur du Canada. Intitulée «100 % local de la ferme à la cuisine» pour le consommateur et «100 % local de la ferme à l'épicerie ou au restaurant» pour les grandes chaînes d'alimentation et les restaurants, cette campagne avait pour objectif de mettre en valeur les caractéristiques du veau québécois. Divers moyens publicitaires ont été pris tout au long de l'année pour conscientiser la population à s'approvisionner en produits de veau «100 % local» tels que des publicités dans divers magazines, la création de nouvelles capsules vidéo et de nouvelles recettes, des concours Facebook, etc.

Le *Food Trailer* Veau du Québec s'inscrivait lui aussi dans la stratégie publicitaire déployée et la saison 2018 a été bien occupée. Du 10 mai au 8 novembre 2018, 25 événements personnalisés ont eu lieu dans les régions suivantes: Rive-Nord, Rive-Sud, Ouest-de-l'Île de Montréal, Québec, Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides et Ottawa. Les clients participants furent IGA, Metro, Provigo, Costco, le distributeur GFS et l'Association des détaillants en alimentation.

Le Veau de grain du Québec

Des activités publicitaires et promotionnelles adaptées à la marque de commerce Veau de grain du Québec ont été mises de l'avant:

- Campagnes publicitaires réalisées à des périodes bien précises dans l'année (Saint-Valentin, BBQ, automne et Noël) où différentes découpes de veau de grain ont été mises à l'honneur par le biais des véhicules publicitaires tels que *La Presse+*, *Ricardo Cuisine*, *Publisac*, magazine *5 ingrédients 15 minutes*.
- Réalisation de trois vidéorecettes mettant en vedette l'escalope (deux recettes) et l'osso buco de Veau de grain du Québec publicisées sur Facebook et le site Web Pratico-pratiques générant plus de 150 000 vues.
- Deux concours, en collaboration avec *Publisac*, ont eu lieu durant l'année (le premier à l'été et le deuxième à l'automne). Les concours ont généré 7 265 visites sur le site Web du Veau de grain du Québec et 3 900 inscriptions à l'*Infolettre Veau de grain*.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

Deux grands défis

- Terminer la refonte de la mise en marché;
- Améliorer la compétitivité du secteur face au veau provenant de l'extérieur de la province et du pays.

Priorités pour 2019

- Développer un plan stratégique pour la filière veau complète, soit veau de lait, veau de grain et veau laitier, et ce, pour les cinq prochaines années;
- Travailler avec l'ACV et le groupe de travail sur le veau pour faire connaître auprès des intervenants et décideurs publics ainsi qu'instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur;
- Poursuivre le déploiement du programme de certification;
- Identifier les facteurs influençant la qualité des carcasses;
- Revoir le système de classification des carcasses;
- Poursuivre le travail pour l'amélioration de la qualité des veaux laitiers.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.



6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS



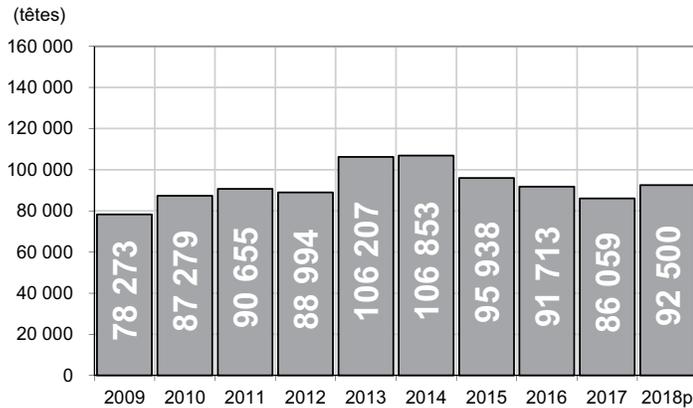
Projet d'ordre du jour

- 1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2018**
 - 1.1 État du marché et faits saillants**
- 2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2018**
 - 2.1 Fin de cycle de la planification stratégique du secteur veau laitier**
 - 2.2 Fin de cycle de la planification stratégique du secteur bovin de réforme**
- 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019**
- 4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 Critères d'admissibilité**
- 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2018

1.1 État du marché et faits saillants

Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés



Source:

- Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec, PBQ

En 2018, le nombre estimé de bovins de réforme mis en marché est de 92 500 têtes. Il s'agit d'une augmentation prévue de 4%. Les facteurs négatifs influençant l'industrie laitière en milieu d'année ont entraîné une augmentation plus importante du volume de vaches réformées.

En moyenne, 1 780 têtes ont été commercialisées chaque semaine par les producteurs.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (*National Check-Off*).

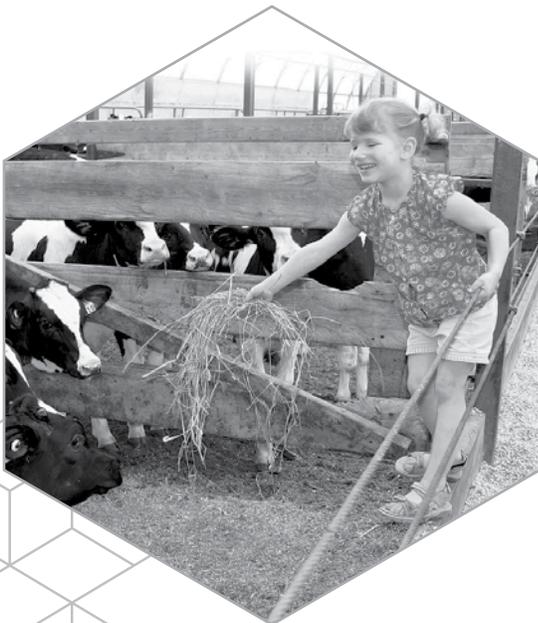
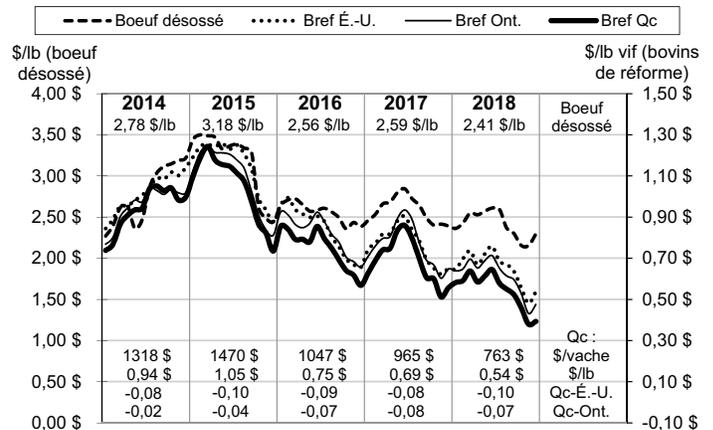


Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada

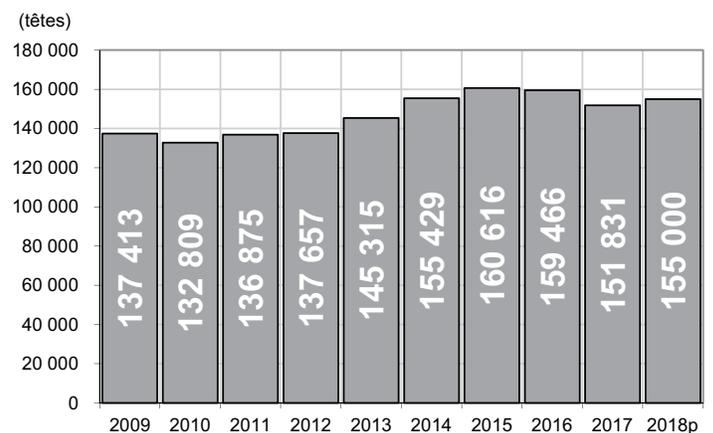


Sources:

- Bref Qc (\$/lb): Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, PBQ
- Bref Qc (\$/tête): Revenus par tête pour un bovin de 1400 lb vivant
- Bref Ont.: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Canfax
- Bref É.-U.: Prix de vente des bovins de réforme «lean» vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA
- Bœuf désossé: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Canfax

Le prix moyen des bovins de réforme s'est maintenu à un prix aux environs de 0,60 \$/lb vif durant la première moitié de l'année. Cependant, les conjonctures négatives sur le prix des protéines animales et la mauvaise condition de l'industrie laitière nord-américaine ont entraîné une augmentation de l'offre de viande de bœuf et la chute des prix. Le prix des vaches de réforme a diminué sous la barre des 0,40 \$/lb vif en fin d'année 2018. Le prix du bœuf désossé s'est maintenu à plus de 2,50 \$/lb pour la majeure partie de la première moitié de l'année 2018. Cependant, en deuxième partie d'année, le prix a baissé de près de 20%.

Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



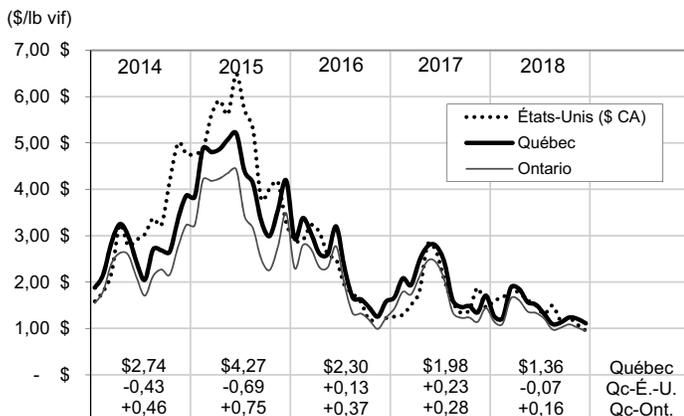
Source:

- Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec, PBQ

Pour l'année 2018, le volume projeté de veaux laitiers mis en marché est de 155 000 têtes. Il s'agit d'un volume en hausse d'environ 4 % par rapport à 2017.

Ces données incluent les veaux mis en marché au Québec et à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (*National Check-Off*).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



Sources:

- Québec: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec, PBQ
- Ontario: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario, OCA
- États-Unis: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA

Le prix des bons veaux laitiers mâles a fluctué entre 1,10\$/lb et 1,60\$/lb vif pour la majeure partie de l'année. Il a été particulièrement stable au cours de la deuxième moitié de l'année 2018 avec un prix aux environs de 1,20\$/lb.

Il faut noter que le prix des veaux n'entrant pas dans cette catégorie a été fortement déprécié avec une moyenne entre 39 et 40 %.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2018

2.1 Fin de cycle de la planification stratégique du secteur veau laitier

Le plan stratégique adopté en 2013 est arrivé en fin de cycle. Voici quelques réalisations :

- Élaboration et application d'un programme de formation sur le bien-être animal et sur la manipulation des bovins pour les employés des encans.
- Concrétisation du projet-pilote de vente par regroupement à la Coopérative des encans d'animaux du Bas-Saint-Laurent et son intégration dans la Convention aux fins de la vente des bovins de réforme et des veaux laitiers.

- Vaste collecte de données réalisée dans les encans du Québec par des vétérinaires-praticiens afin d'établir un bilan de santé des veaux laitiers commercialisés. Les résultats de cette étude ont servi aux travaux subséquents.
- Création d'un groupe de travail sur la santé des veaux laitiers, composé de représentants de la filière et de vétérinaires, dont le mandat est d'établir un consensus des intervenants de la filière de commercialisation du secteur veau laitier en regard des déterminants de santé à atteindre, des protocoles à appliquer à la ferme et des outils pour appuyer les producteurs.
- Nombreuses rencontres du CMMBR avec les différents acteurs de la filière de mise en marché des veaux laitiers afin d'impliquer l'ensemble du secteur dans la mise en œuvre des actions relatives à l'amélioration de la qualité des veaux, des moyens de commercialisation et du transport des animaux.
- Mise à jour et amélioration de la publication des informations de marché afin de permettre aux producteurs d'avoir accès à de meilleurs outils de décision pour la commercialisation de leurs veaux laitiers. Par exemple, les strates de poids ont été modifiées et une distinction entre les veaux Holstein, les autres races laitières et les croisements de type boucherie a été ajoutée.
- Réalisation d'un registre de sorties afin d'appuyer les producteurs, lors de la préparation des veaux laitiers pour leur départ vers l'encan, et de leur fournir un formulaire à remettre à leur transporteur. Un carnet d'information sur les veaux laitiers a aussi été développé pour aider les producteurs à évaluer la santé de leurs animaux.
- Réalisation et mise en ligne sur le site des PBQ d'une série de capsules vidéo faisant la promotion des soins à apporter aux veaux laitiers. Un cahier d'accompagnement a été développé et distribué aux producteurs et aux étudiants en agriculture.
- Démarrage d'un projet de recherche, d'information et d'évaluation du potentiel de développement d'une filière d'engraissement de veaux laitiers en bouvillons Holstein.
- Développement d'un outil d'évaluation du coût de production du veau laitier en partenariat avec Valacta. L'outil informatique peut être modulé selon les caractéristiques individuelles de chaque ferme.

2.2 Fin de cycle de la planification stratégique du secteur bovin de réforme

Le plan stratégique du secteur bovin de réforme actuel est aussi arrivé en fin de cycle. Les réalisations effectuées sont :

- Élaboration d'un document d'aide à la décision sur la motricité des bovins de réforme. Cet outil a été créé afin d'appuyer le producteur à déterminer l'aptitude des bovins de réforme à être transportés.
- Réalisation d'un registre de sorties afin d'appuyer les producteurs dans l'évaluation et la préparation de leurs bovins de réforme pour la commercialisation. Il peut aussi servir de formulaire à remettre au transporteur et de document d'archive permettant de retrouver des informations concernant les sorties de bovins de réforme de l'entreprise.
- Mise à jour et amélioration de la publication des informations de marché afin de permettre aux producteurs d'avoir accès à de meilleurs outils de décision pour la commercialisation de leurs bovins de réforme. Particulièrement, une distinction a été faite entre les bovins de type de boucherie et de type laitier.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

En 2019, le CMMBR entend consacrer son énergie aux dossiers suivants :

- Élaboration d'un plan stratégique pour les cinq prochaines années pour le secteur bovin de réforme et veau laitier.
- Finalisation des travaux du groupe de travail sur la santé des veaux laitiers afin d'établir les critères de santé recherchés pour la mise en marché des veaux laitiers, les protocoles à appliquer et les bases d'un programme de valorisation des bons soins à la ferme. Élaboration et déploiement d'outils d'information et d'aide à la décision pour les producteurs.
- Mise sur pied d'un forum d'échange sur le veau laitier avec les membres de la filière veau afin de partager les visions et d'établir les priorités communes.
- Poursuite des travaux d'évaluation du potentiel de développement d'une filière d'engraissement de veaux laitiers en bouvillons Holstein au Québec.
- Démarrage d'un projet d'évaluation des avantages technico-économiques de l'utilisation de semences de boucherie sur des vaches laitières.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)





Programme de paiements anticipés

Programme d'aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) administré par Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ)

VOUS AVEZ BESOIN D'UN PRÊT ?

Chaque jour des producteurs de bovins profitent du PPA

Pourquoi pas vous ?



Un **PRÊT** pouvant aller jusqu'à :

- **400 000 \$ maximum** par entreprise
- 100 000 \$ sans intérêts
- 300 000 \$ au taux préférentiel



Le PPA c'est rentable !

Pour y adhérer ou pour plus d'information

Téléphone : 450 679-0540 poste 8994

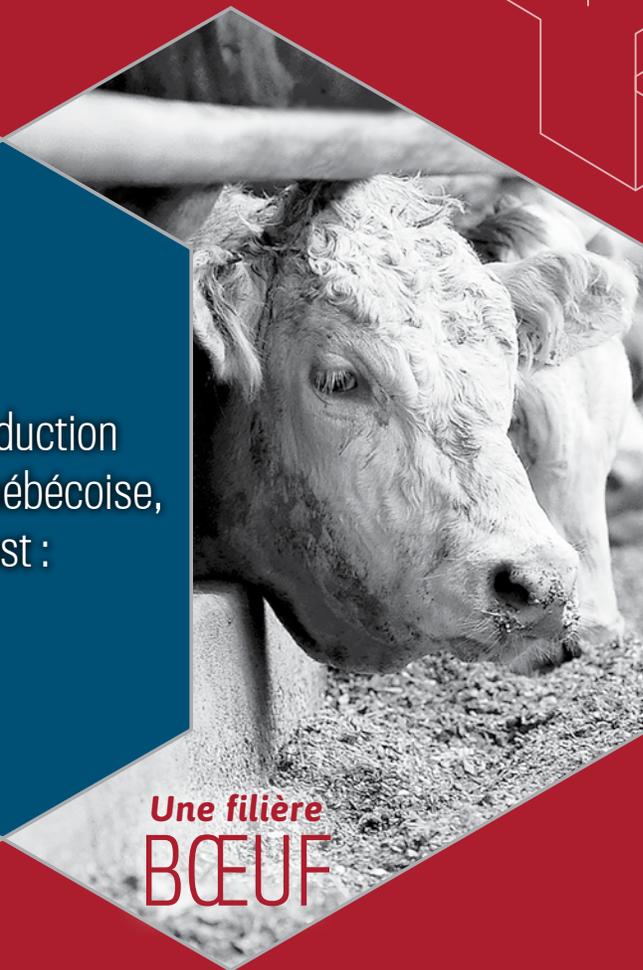
bovin.qc.ca

Les Producteurs
de bovins du
Québec





Une filière
VEAU



Une filière
BŒUF

La production
bovine québécoise,
c'est :

Les Producteurs
de bovins du
Québec



LES PRODUCTEURS
DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305

Longueuil (Québec) J4H 4G2

Tél. : 450 679-0530

pbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca